



PAR COURRIEL

Le 10 janvier 2024

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Rapport intitulé « Le lac Papineau et son utilisation aux siècles passés »

N/Réf. : BSM-2023-003295

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 12 décembre 2023 laquelle se lit comme suit :

« [...] Je suis à la recherche d'un rapport produit par l'historien Nelson-Martin Dawson s'intitulant: « Le lac Papineau et son utilisation aux siècles passés ». Il s'agit d'un rapport historique remis au ministère de la Justice du Québec. [...] »

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons suite à votre demande. Vous trouverez ci-joint le rapport demandé.

... 2

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, reading "Marie-Claude Daraiche". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly legible.

Marie-Claude Daraiche, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boul. René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les trente (30) jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contesté.

Le lac apineau
et son utilisation aux siècles passés



Nelson-Martin Dawson

Rapport remis au ministère de la Justice du Québec

20 mai 2009

Table des matières

Introduction.....	1
A- Le lac Papineau et le monde indien	8
B- Le lac Papineau et les entreprises forestières.....	19
Conclusion	39
Bibliographie.....	43

*
* *

Table des figures

Figure 1 : Localisation des postes de traite de l’Outaouais	4
Figure 2 : Mise en valeur de la seigneurie de la Petite-Nation	24
Figure 3 : Extrait du carnet de terrain de Joseph Bouchette	25
Figure 4 : La rivière Saumon et la voie ferrée de la Fassett Lumber Company	42

Introduction

En 1658, Louis XIV, roi de France, envoyait au Canada François de Montmorency de Laval pour prendre soin de l'Église coloniale. Désireux de lui procurer les moyens financiers pour soutenir son œuvre évangélique, il le gratifia le 16 mai 1674 d'une seigneurie ; la mise en valeur de celle-ci permettrait d'engranger quelques revenus. La tâche de l'évêque était colossale et ses obligations, nombreuses. La dimension de la concession fut proportionnée à la mission, au prestige et à la dignité du personnage : « cinq lieues de front sur cinq lieues de profondeur », sur la route des Pays-d'en-Haut. Le prélat n'avait pas visité les lieux lorsqu'il en devint le titulaire. Même les autorités n'avaient qu'une vague idée du territoire concédé, puisque l'acte stipulait évasivement, que la concession comprendrait les battures, les grèves, les îles, les îlets, les lacs et les rivières « qui s'y pourront trouver ». Le territoire visé devait se « prendre depuis le saut de la Chaudière, vulgairement appelé la Petite-Nation, sur le grand fleuve St-Laurent [lire : l'actuelle rivière des Outaouais] »¹.

Aussi généreux semblait-il être, ce don se révéla dans la pratique fort inutile. Excentrée par rapport à l'activité coloniale, située en amont des fameux rapides de Lachine et, aussi, très éloignée du siège épiscopal, la seigneurie trouvait difficilement sa mise en valeur, hormis de répondre au projet initial du prélat d'y établir une réduction semblable à celle de Sillery. Cette projection n'ayant pas eu de suite, Mgr de Laval choisit de mettre ce don royal au service d'autres institutions religieuses qu'il prévoyait établir dans la colonie. En 1680, il se départit de la totalité de sa seigneurie outaouaise au profit du Séminaire de Québec ; mais pour un bref moment puisque, deux ans plus tard, « en contemplation de l'établissement-et fondation » du Chapitre cathédrale de Québec, il demanda au Séminaire de lui en rétrocéder les trois cinquièmes, afin d'en doter le

¹. *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Bas-Canada*, session de 1853, Appendice HHHH, p. 2.

nouveau corps ecclésiastique. Par un mandement du 6 novembre 1684, le prélat érigeait légalement le Chapitre et lui accordait les trois lieues de front retrouvées².

Les nouveaux seigneurs ne tirèrent pas profit de cette libéralité épiscopale. La crainte nourrie par les autorités coloniales, que les censitaires installés en ce lieu puissent s'adonner à la traite illégale avec les Indiens, contrecarra tout projet. D'ailleurs, pour des raisons soit disant de sécurité, il fut bientôt interdit de concéder des seigneuries en amont de Montréal³. Malgré cette restriction, le Chapitre fit quelques tentatives. En 1727, d'abord, puis en 1734. Aux deux occasions, les autorités coloniales ne lui permirent pas d'y établir des censitaires. Le Chapitre négocia alors avec vigueur la proposition de reprise de son titre sur la Petite-Nation contre une concession équivalente sur le lac Champlain⁴. L'échange ne semblant pas avantageux, les chanoines refusèrent la proposition, attendant des temps meilleurs. Lorsque le Séminaire de Québec tenta, à son tour, en 1754, de mettre en valeur sa portion, les autorités coloniales le lui interdirent impérativement⁵. Et pour cause, puisqu'un poste de traite était installé sur la rive orientale de la rivière Petite-Nation depuis un moment⁶. C'était pourtant là un endroit fort avantageux pour l'établissement des colons :

². Répondant aux objections des autorités coloniales, Joseph Papineau argumenta qu'un mandement ne pouvait pas être reconnu comme « un titre translatif de propriété » et que, d'ailleurs ni le Chapitre ni l'évêque n'avait fait suivre cette supposée rétrocession d'aucune démarche légale comme un acte d'acceptation : « sans lequel telle donation devenait nulle et caduque ». Le Séminaire était donc, selon lui, demeuré l'unique détenteur du titre jusqu'à ce qu'il s'en départît au profit de Papineau ; BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.20 : Requête présentée à lord Sherbrooke. Sur les différentes transactions ayant conduit la seigneurie de la Petite-Nation de Mgr de Laval au notaire Papineau, voir Pierre-George Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages, et aveux et dénombremens conservés aux archives de la Province de Québec*, Beauceville, L'Éclaireur, 1926, vol. 3, p. 127-132, et vol. 5, p. 257-263.

³. Papineau l'exposait ainsi dans une lettre à un ami français : « les Iroquois étaient venus surprendre et détruire la Petite Nation des Algonquins [...] et en conséquence les rois de France défendirent de l'établir, comme trop exposée aux incursions des Sauvages » ; BAnQ-Q, P-417, boîte 2, dossier 2.2.1, pièce n° 582 : Lettre de Louis-Joseph Papineau à Eugène Guillemot, ex-ministre de France au Brésil, du 10 janvier 1855. On notera toutefois que le gouverneur et l'intendant ne firent pas mention de cet édit royal dans leur justification à la cour, en 1735, au sujet de leur refus d'accorder au Chapitre l'autorisation d'y implanter des censitaires.

⁴. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombremens conservés aux Archives de la province de Québec*, vol. 5, Beauceville, L'Éclaireur, 1929, p. 261.

⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : Lettre du gouverneur Ange Duquesne à François Sorbier de Villars, du Séminaire de Québec, du 29 août 1754.

⁶. Selon Caron, le poste de traite de la Petite-Nation aurait été érigé vers 1670 ; ce qui paraît peu réaliste étant donné la concession de 1674. Il était cependant en service au début du régime britannique ;

[...] le front est coupé par plusieurs baies [...] et de larges étangs, vers lesquels le terrain est bas, mais d'une excellente qualité [...] propres à la culture de toute espèce de grain du chanvre, du lin et de toute sorte d'herbes. Sur les bords de la rivière, une vaste étendue de belles prairies naturelles et des pâturages enrichissent actuellement la terre par leur produit abondant. Les baies et les étangs fournissent en abondance du poisson de différentes espèces, et les terrains voisins, du gibier, des canards, des sarcelles, et d'autres oiseaux sauvages en grande quantité [...] plus avant dans la seigneurie, le terrain s'élève par degré, et il est couvert de bois de construction de la meilleure espèce : les chênes y sont d'une qualité supérieure, et particulièrement quelques-uns de la plus forte taille, propres à la construction des vaisseaux. De la chaîne de montagnes, et des hauteurs, sortent plusieurs courants [...] mais ils sont trop peu considérables pour servir à autre chose qu'à arroser le pays ou à faire marcher des moulins⁷.

Ce fut donc bien malgré eux que ni les Messieurs du séminaire ni les chanoines de l'Église cathédrale de Québec ne purent respecter leur part du contrat qui consistait à établir des censitaires sur la seigneurie concédée sous peine de voir celle-ci réunie au Domaine royal. Tel était encore l'état de la situation lorsque survint la Conquête.

Les ecclésiastiques peinèrent à faire reconnaître leur titre par les autorités britanniques. « Une des grandes causes », qui avait déterminé les Messieurs du Séminaire « à vendre [était] la difficulté [...] de [les] admettre à foi et hommage »⁸. Trop heureux de se départir enfin de cette seigneurie, ils la cédèrent le 19 mai 1801 à un de leurs anciens élèves, le notaire Joseph Papineau. Du moins, les deux lieues de front qu'ils détenaient, puisque le statut légal des trois autres lieues de front n'était pas résolu⁹.

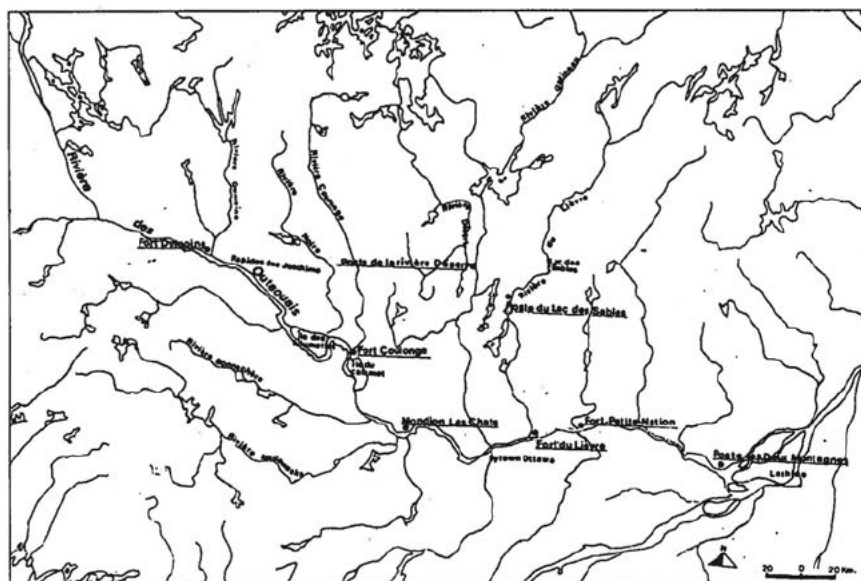
Diane Caron, *Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais*, dossier n° 56, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1984, p. 87. Circulant dans cette région, au début du Régime britannique, Henry nota la présence de ce « poste français, entouré de palissade » ; Alexander Henry, *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1776*, cité dans Claude Baribeau, *La seigneurie de la Petite-Nation, 1801-1854. Le rôle économique et social du seigneur*, Hull, Asticou, 1983, p. 23.

⁷. Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada avec des remarques sur le Haut Canada*, Londres, Faden, 1815, p. 249-250.

⁸. BANQ-Q, P-417, boîte 1, dossier 1.1.2 : Lettre de supérieur Grivé à Joseph Papineau, du 8 juin 1801.

⁹. Ces trois autres lieues de front firent l'objet d'une nouvelle vente par le Séminaire le 15 mars 1803 ; BANQ-M, P-7, S-7, D-1 : Chronologie de la seigneurie de la Petite-Nation, et Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions...*, vol. 3, p. 129.

Figure 1 : Localisation des postes de traite de l'Outaouais¹⁰



La tâche ne fut pas aisée. Dans un premier temps, les autorités coloniales contestèrent l'emplacement de la seigneurie sous prétexte, semble-t-il, qu'elle ne se situait pas dans le Bas-Canada. Papineau dut alors faire confirmer par des voyageurs expérimentés son emplacement sur la rive nord de l'Outaouais (figure 1). Ils déclarèrent tous unanimement :

[...] par acte de notoriété que le poste connu dans ladite Grande rivière des Outawas sous le nom de la Petite-Nation git au nord de ladite rivière aussi appelée de la Petite-Nation, qui descend des terres au nord de ladite rivière des Outawas où elle se décharge très près de l'extrémité d'une baie dont l'ouverture est vis-à-vis la pointe d'en haut de l'île à Roussaint, éloignée d'environ deux lieues au-dessous de l'embouchure de ladite petite rivière de la Petite-Nation, déclarant et affirmant qu'ils ont toujours connu et qu'il est généralement connu entre les voyageurs que le poste de ladite Petite-Nation est absolument au nord de ladite rivière des Outawas¹¹.

¹⁰. Carte tirée de Diane Caron, *Les postes de traite de fourrures...*, p. 83

¹¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Acte notarié de notoriété rédigé le 25 novembre 1801 par le notaire Louis Thibodeau.

Bien qu'il fût reçu à foi et hommage le 28 janvier 1802¹², Papineau dut multiplier ses requêtes auprès du gouverneur et auprès de l'avocat général Jonathan Sewell, qui déclarait le titre « défectif »¹³. On dut même recourir à l'avis de juristes français pour trancher le nœud gordien. Arrivé au bout de ses peines au printemps 1803, il s'empessa en 1804 de faire arpenter sa seigneurie avant que les cantons limitrophes ne la grugeassent de part et d'autre.

Venu sur les lieux en février et en mars 1804, l'arpenteur Joseph Senet se transporta « à l'embouchure de la rivière Chaudière vulgairement appelée de La Petite-Nation [...] pour lui mesurer et borner le front d'une étendue de terre de cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur ». Il se rendit :

[...] jusqu'à la chute ou saut qui est à 130 arpents de son embouchure en suivant les sinuosités de la rivière et qui est le point fixé par le dit titre du 16 mai 1674 pour le commencement de la dite étendue de terre où j'ai établi la ligne seigneuriale courant nord 18° Est [...] que j'ai prolongé vers le sud [...] jusqu'au bord de la rivière des Outawas ou fleuve St.-Laurent [...] de manière à fixer l'autre extrémité des dites cinq lieues de face moins cinq arpents et demi, j'ai établi une seconde ligne seigneuriale courant comme la première Nord 18° Est de la boussole¹⁴.

La seigneurie n'était encore connue que de façon imprécise. En 1824, lorsqu'on voulut procéder à l'arpentage du canton voisin de Lochaber, les autorités s'interrogèrent sur l'emplacement exact de la borne ouest de la seigneurie. Des avis juridiques furent sollicités pour bien comprendre les termes de la concession de 1674. Il fut alors déterminé que l'expression « depuis le Sault de la Chaudière » inscrit à l'acte de concession « do not contain a grant of Le Sault à la Chaudière and that the words "depuis le Sault" are inserted for the sole purpose of determining the point of departure and boundary of the said seigniory on that side »¹⁵. Malgré cet imbroglio persistant, une partie

¹². BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.3 : Acte de vente, du 3 octobre 1808.

¹³. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : Lettre de Jonathan Sewell à Joseph Papineau, du 5 mai 1803.

¹⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Procès-verbal d'arpentage réalisé Joseph Senet, entre le 24 février et le 20 mars 1804 et transmis à Papineau le 5 mai suivant.

¹⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Lettre de Norm-Fitzgerald Uniacke et G. Vanfelson à A. W. Cochran, du 24 mars 1824.

de la ligne ouest avait été chaînée sur une profondeur de cent arpents en 1804. Son prolongement restait à déterminer. À l'est, la connaissance de la limite était encore plus fragmentaire puisque, en 1824, elle n'était « fixée qu'en front et prolongée qu'à une petite profondeur »¹⁶. Aussi, il appert que ce ne fut que lors de l'arpentage de la ligne de séparation entre la seigneurie et l'augmentation du canton de Grenville, en 1826, que l'on fixa de façon précise aux confins de la seigneurie un lac faisant frontière avec les cantons voisins que découpait la Couronne. S'il prit alors son existence officielle, ce lac n'était pas pour autant méconnu des contemporains puisque, en y posant les pieds, le 24 décembre 1826, le jeune Joseph Bouchette indiqua dans son carnet de terrain qu'il était parvenu à un lac « called Commandant » ; ce dont il rendit immédiatement compte à Papineau dans une lettre du 28 décembre suivant : « I did clear and blaze the said line [...] to the extent of three leagues fifty-two arpens eight perches and ten feet to the border of a considerable lake called Commandant »¹⁷.

Dans la profondeur nord-est de la concession de la Petite-Nation, faisant frontière avec les cantons de Ponsomby, Harrington et l'augmentation de Grenville, s'étendait cet immense lac évalué à quelque 3 300 arpents, occupant presque les 2 % de la superficie totale d'une seigneurie qui en comptait environ 185 840 arpents et dont un cinquième était « tellement croisé de montagnes qu'on ne p[ouvai]t y espérer qu'un nombre limité d'établissements »¹⁸. Un lac, par ailleurs, aux appellations multiples. D'aucuns le désignaient le « lac Commandant », d'autres, le « lac Kinonge ». Référant à cette étendue d'eau en 1853, Amédée Papineau écrivait pour sa part qu'il s'agissait du « lac Papineau, Kinonge ou Commandant, à la tête de la rivière Kinonge ou Saumon »¹⁹. Il avait donc

¹⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.21 : Projet de lettre de Joseph Papineau à l'arpenteur général Joseph Bouchette, du 12 mars 1824.

¹⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Joseph Bouchette, fils, « Fields Notes », octobre 1826, et BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Lettre de Joseph Bouchette, fils, à Joseph Papineau, du 28 décembre 1826.

¹⁸. Ces chiffres sont fournis dans un document sur la paroisse Sainte-Angélique : BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.6, et dans un rapport statistique sur la seigneurie : BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.7. Le lac Papineau s'étirerait sur plus de 12 milles dans son orientation nord-sud et atteindrait près de 2 milles sur sa plus forte largeur.

¹⁹. Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté, 1838-1855*, deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, Sillery, Septentrion, 2008, p. 905. On notera qu'au début du xx^e siècle, ces deux hydronymes ne s'appliquaient pas au même cours d'eau : Kinonge s'appliquant à cette rivière qui décharge le lac Commandant, et Saumon, à une petite rivière vers l'est plus près de la

connu trois noms entre le passage de Champlain à l'embouchure de la rivière Saumon, en 1613, et le voyage de Papineau dans la profondeur de sa seigneurie, vers 1848 ; trois appellations évocatrices du changement d'occupation du sol dans le secteur²⁰.

Initialement dénommé lac Kinonge, comme la rivière le déversant dans la rivière des Outaouais et commémorant l'histoire des Kinouchépirini qui y auraient nomadisé, il fut connu par la suite comme le lac Commandant du nom de celui qui occupa un moment, sans partage, ses eaux ; la première partie du présent rapport a pour objet ce segment de l'histoire autochtone. Elle permettra d'évaluer le tribut du lac Papineau à la vie économie en Nouvelle-France, au temps glorieux de la traite des fourrures depuis le XVII^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle.

Denis-Benjamin Papineau écrivait, en 1845, que la rivière Saumon prenait « sa source dans le Lac Kinongé, généralement connu sur les cartes géographiques sous le nom de Lac Papineau »²¹. Ainsi, très tôt s'imposa l'hydronyme inspiré du nom du seigneur. Preuve que la toponymie est une véritable trace de l'histoire des lieux, ce lac changeait à nouveau de nom, au moment où le seigneur entreprenait l'exploitation coordonnée de ses alentours forestiers. Même bien dissimulé dans la profondeur des terres enserrées entre le lit de la rivière des Outaouais et le contrefort des Laurentides, et déchargé par la modeste rivière Kinonge, tributaire de l'Outaouais, le lac Papineau joua un rôle clé dans le développement de la seigneurie de la Petite-Nation. C'est sur cette contribution du lac Papineau aux entreprises d'exploitation forestière qui animèrent la vie de la seigneurie de la seconde moitié du XIX^e siècle et dans le premier quart du XX^e siècle que porte la seconde partie du présent rapport.

Pointe-au-Chêne : Anonyme, *Lucerne-in-Québec, formerly la Seigneurie de la Petite-Nation*, [Montebello], Lucerne-in-Quebec Community Association, 1930, carte.

²⁰. Peut-être même plus que trois. Selon un plan sommaire repéré en archives, il aurait un moment été désigné sous le nom de *lac Ottawa* auquel se greffait un *lac Rond* ; BAnQ-O : P-79, S-2, D-3 : Plan of the Petite or North Nation as surveyed by J. Robertson, copied by W. Wagner (ca 1840). On ajoutera que le Seignior Club, en conformité avec sa vocation, redonna au lac le nom de Commandant, en 1929.

²¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.7 : Denis-Benjamin Papineau, « Tableau statistique de la Petite-Nation en 1845 ».

A- Le lac Papineau et le monde indien

Lorsqu'il monta au pays des Hurons, en 1613, Champlain identifia plusieurs groupes indiens nomadisant dans les terres entre Montréal et les Pays-d'en-Haut. Grâce à ses guides, il fut entre autres informé que des Ouechkarini occupaient un territoire arrosé par l'un des beaux affluents de la rivière des Outaouais : « continuant nostre route à mont ladict riviere, en trouvasmes une autre fort belle & spatieuse, qui vient d'une nation appelée Ouescharini, lesquels se tiennent au Nord d'icelle, & à 4 journées de l'entrée. Ceste riviere est fort plaisante, à cause des belles isles qu'elle contient, & des terres garnies de beaux bois clairs qui la bordent »²². Ces propos de Champlain mettraient donc les Ouechkarini loin dans la profondeur des terres. La distance ne les effrayant pas, ils vinrent, en neuf grands canots, « aux nouvelles qu'ils avoient eues » que les Français montaient les visiter.

La traite des fourrures faisant de l'Outaouais un boulevard commercial, les Ouechkarini eurent tout intérêt à se rapprocher de la zone d'activité et à fréquenter plus assidûment les rives de cette rivière où passaient traiteurs indiens et missionnaires européens. Aussi, ne tardèrent-ils pas à en occuper plus assidûment les abords et devinrent un relais sur la route des Pays-d'En-Haut, comme en témoignèrent les jésuites : « Montant donc sur cete rivière [des Outaouais] on rencontre les Ouaouechkairini, que nous appellons la petite nation des Algonquins »²³.

Par ailleurs, on sait qu'un peu en amont de la baie à L'Orignal, Champlain fit la rencontre des Kinouchepirini avec lesquels il bivouaqua vers l'embouchure de la rivière au Saumon dont l'une des pointes pouvait vraisemblablement être prise pour une île²⁴. Tenant compte que cette rivière au Saumon porte également le nom de rivière Kinonge, on ne peut manquer de faire un certain rapprochement entre l'hydronyme et l'ethnonyme du groupe ayant conduit Champlain à l'embouchure de cette rivière. Ce faisceau de

²². Samuel de Champlain, *Oeuvres de Champlain*, édition de Georges-Émile Giguère et de Charles-Honoré Laverdière, vol. I, p. 447.

²³. Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ*, vol. III, Rome/Montréal, Monumenta historica societatis Iesu/Les Éditions Bellarmin, 1990, p. 618.

²⁴. À moins qu'à cette époque les alluvions n'aient pas encore relié la pointe actuelle à la terre ferme.

données signalerait donc la présence de deux groupes indiens sur le cours inférieur de la rivière des Outaouais, pour lors appelée la rivière des Algoumequins. Avec leurs voisins les Kichesipirini, les Ouechkarini et les Kinounchepirini auraient alors contrôlé l'accès aux principales voies menant à la Jamesie et à celle de l'intérieur conduisant aux Hauts-Mauriciens et, de là aux postes de Trois-Rivières par le Métaberoutin, et de Tadoussac par la Piékouagamie et le Saguenay.

L'embouchure de la rivière déchargeant l'actuel lac Simon devint rapidement un lieu-dit et le toponyme Petite-Nation s'encrea très tôt dans la géographie et sur les cartes de la Nouvelle-France. En montant en Huronie en 1633, par exemple, les jésuites Charles Garnier et Pierre Chastellain firent escale vers la Petite-Nation où ils rencontrèrent des Hurons qui descendaient à Montréal²⁵. En 1637, plusieurs canots de Hurons qui étaient descendus jusqu'à « la petite nation des Algonquins, avoient esté contraints de rebrousser chemin »²⁶ pour cause de maladie. En 1649, les jésuites notèrent qu'on allait « en traite à la Petite Nation »²⁷. Une entrée au *Journal des jésuites* du 16 avril 1652, indiquait que « monsieur Robineau partit des Trois-Rivières pour Montréal avec des Algonquins qui alloient en traite à la Petite Nation »²⁸. Quelques jours auparavant, c'était un chef iroquois qui était allé en guerre « vers la Petite Nation »²⁹. Le même *Journal* indique qu'à l'automne 1665 « un bastiment venu de Mon-real apport[ait] nouvelle de la defaicte de 20 Algonquins Nipiciriniens, avec leurs femmes et leurs enfans, vers la petite nation »³⁰. Ces différentes occurrences dans les sources témoignent de l'usage de plus en plus courant de ce toponyme marquant un des points de passage sur la rivière des Outaouais. Lieu de convergence des voies conduisant dans différentes aires de traite, la rivière de la

²⁵. Tel que cette anecdote fut rapportée par les jésuites, il appert que ce lieu-dit en était un d'origine indienne : « Le treizième jour d'aoust arriva un canot du païs des Hurons qui avoit rencontré le Père Garnier et le Père Chastellain à la petite nation des Algonquins. Les pères m'écrivoient ce peu de mots sur un feuillet de tablettes, faute de papier : "Ces porteurs vous diront mieux comme s'appelle le lieu où ils nous ont rencontrés que nous autres" » ; Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ...*, vol. III, p. 289.

²⁶. Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ...*, vol. III, p. 672.

²⁷. Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ...*, vol. VII, p. 632.

²⁸. Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ...*, vol. VIII, p. 379.

²⁹. Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ...*, vol. VIII, p. 378.

³⁰. Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York, Pageant Book Company, 1959, vol. XLIX, p. 172.

Petite-Nation servit assurément d'itinéraire alternatif pour monter vers les réservoirs pelletiers de l'Abitibi et de la vaste Jamesie.

Il ne faudrait pas, toutefois, réduire à la seule embouchure de la rivière la zone du lieu-dit de la Petite-Nation. Comme le rapportait Pierre Boucher dans son ouvrage publié en 1664, le *pays* de la Petite-Nation, situé à « environ vingt ou trente lieuës au dessus du mont-Royal », contenait « presque vingt lieuës de pays le long du fleuve, le plus beau qui se puisse voir [...] C'est un beau bois, rempli de petits lacs & de prairies, avec un fort grand nombre de petites rivières : tout cela si plain de chasse & de pesche qu'il n'est pas croyable : mais ce qui est le plus admirable, c'est le grand nombre de bestes fauves qu s'y rencontre [...dont des bandes de huit à neuf cents] de grands Cerfs, des Ours, Élans, Castors, Loutres, Rats musquez & plusieurs autres sortes d'animaux »³¹. Une telle description rend hautement probable le séjour de groupes nomades en ces lieux.

Des sources judiciaires datant du tournant du XVIII^e siècle indiquent que la zone arrosée par la Kinonge était effectivement à cette époque un lieu prisé de chasse. Lors d'un procès intenté contre eux, Toussaint Hunault, Pierre Quévillon et Pierre Bousquet témoignèrent être partis au mois de mars 1699 de la Pointe-aux-Trembles pour aller à la chasse à l'orignal au sud du Long-Sault vers la rivière Katarauqui, mais qu'un soudain redoux les avaient contraints à rester sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Contrairement aux termes de leur congé, ils s'étaient déterminés à monter du côté de la Petite-Nation par crainte que les glaces ne se rompissent sous leur poids. Les soupçonnant d'avoir usé d'un faux prétexte pour aller en traite illégale sur la route des Pays-d'en-Haut, le gouverneur de Montréal lança à leurs trousses quatre soldats sous le commandement du sieur de La Gorgendière. Ils les interceptèrent « près dudit lieu de la Petite-Nation ». Ramenés à Montréal, les trois *chasseurs* furent interrogés tour à tour. Hunault admit que, pour un peu de tabac, lui et ses compagnons avaient eu une peau d'orignal de « quelque Sauvage qu'ils avoient rencontré en chemin » et qu'ils comptaient aussi sur « quelque viande que leur auraient pu donner les Sauvages qui chassoient autour du lieu ». Son neveu Quévillon raconta que ce fut « un peu en deça [de la Petite-

³¹. Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, Florentin Lambert, 1664, réédité par la Société historique de Boucherville en 1964, p. 37-38.

Nation, qu'] ils furent arrestez » et, s'il était absent de leur cabane lorsque survint le sieur de La Gorgendière, c'est que lui et son camarade Bousquet « estoient allés dans les bois chercher la viande d'un orignac quy leur avoit esté donné par les Sauvages, qu'ils jetterent sur la glace lorsque ledit sieur de La Gorgendière courut sur eux **avec son canot les voyant paroistre sur la rivière** ». Bousquet confirmait les propos de ses compères : ils avaient « esté arrestés **proche** de la petite Nation » où ils n'étaient « pas esloignés des Sauvages auxquels ils auroient pu la vendre [leur eau-de-vie] s'ils avoient voulu faire le commerce ».

Interrogés à leur tour, les soldats de La Gorgendière corroborèrent les témoignages des *chasseurs* quant au lieu de leur arrestation. Michel Fily de Kerrigou disait être allé « jusque **près** de la petite Nation, où estant arrivé », il fut envoyé « dans les bois avec un Sauvage pour chercher les françois qu'on croyoit estre aller en traicte chez les Sauvages qui faisoient pour lors leur chasse dans ces quartiers là ». Son compagnon, Louis Bouilly dit Deslauriers, indiqua lui aussi qu'ils « trouverent **près** de la petite Nation ledit nommé Huncaux seul auprès de sa cabanne » alors que ses deux acolytes « estoient allés chercher de la viande dans les bois » et qui parurent bientôt « sur la rivière ». Le troisième soldat, François Queré dit Lavallée, raconta avoir « pris **prez** de la petite Nation » les trois *chasseurs* recherchés qui « estoient cabanés dans une isle ». Seul le quatrième soldat, Jean Hérou dit Labarrière, rapporta s'être rendu « au lieu nommé la petite Nation »³². De ce faisceau de témoignages concordants, il appert que les louches chasseurs auraient été appréhendés dans le secteur de la rivière au Saumon, où nomadisait un groupe d'Indiens.

L'historiographie locale évoque la longue présence d'Algonquins dans les forêts arrosées par les affluents septentrionaux du bassin inférieur de la rivière des Outaouais. Par exemple, dans son ouvrage sur l'histoire de la région, Serge Laurin localisait les Ouechkarini sur le territoire des bassins des rivières du Nord, de la Rouge, de la Petite-Nation et de la Lièvre³³. Dans le même esprit, le site internet de la municipalité de Nominigou souligne le passé autochtone des lieux : « Algonquins, Iroquois et autres

³². BAnQ-M, TL-4, S-1, D-348 : Procès pour traite illégale à la Petite-Nation, du 16 juin 1699. Nous soulignons.

³³. Serge Laurin, *Histoire des Laurentides*, collection « Les régions du Québec » n° 3, Québec, IQRC, 1989, p. 51.

sillonnaient, alors, les rivières tributaires de l'Outaouais : la Nord, la Rouge, la Petite-Nation, la Lièvre, la Gatineau [vers leurs lieux de chasse et de pêche] »³⁴. Coincé entre le bassin de la rivière Rouge et celui de la Petite-Nation, le bassin de la rivière Kinonge ne pouvait manquer d'accueillir les chasseurs indiens.

Lorsque Joseph Papineau vint s'établir dans sa seigneurie, au début du XIX^e siècle, les Algonquins fréquentaient encore le secteur. Lui, sa famille et ses serviteurs, affirmait une de ses descendantes, « soutinrent la lutte contre les éléments dans le voisinage des sauvages, qui, par petites bandes, errantes, leur causaient parfois des ennuis »³⁵. Ce témoignage du deuxième quart du XX^e siècle dramatise-t-il les rapports initiaux entre les colons et les nomades ? On ne saurait toutefois contester sa valeur quant à la présence des Indiens vers la Petite-Nation à l'arrivée des Papineau. Les baptêmes de quelques-uns d'entre eux administrés par le père Jean-Baptiste Roupe dans la seigneurie et colligés dans le registre des missions sur l'Outaouais suffiraient à étayer l'affirmation³⁶. Le souvenir qui anime encore les membres de la famille Papineau, à savoir que leur aïeule, Angélique Cornud, épouse de Denis-Benjamin Papineau, faisant le catéchisme aux petits Algonquins, ajoute au dossier de la présence indienne sur le territoire de la seigneurie à l'époque de l'installation de la famille Papineau³⁷. Tout au long du XIX^e siècle, d'ailleurs, quelques censitaires installés dans la paroisse Saint-André-Avellin (nommément les Chéné) s'adonnèrent à la traite des pelleteries avec les Indiens qui s'étaient alors retirés vers l'actuel lac Simon. Du côté de la Kinonge, Joseph Thomas dit Tranchemontagne en faisait tout autant. L'inventaire de ses biens réalisés par le notaire Joseph Papineau, en 1821, relevait dans ses comptes des dettes actives contractées par une demi-douzaine d'Indiens³⁸.

³⁴. <http://expresso.qc.ca/nominingue/fr/histoire/index/html>, consulté le 20 décembre 2007.

³⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.8 : Henriette Saint-Jacques, petite nièce de Louis-Joseph Papineau, « Plaidoyer afin que Lucerne-in-Quebec redevienne le manoir Montebello ».

³⁶. Le fonds Papineau conserve une reproduction de ces registres ; BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.5 : Baptêmes, mariages et sépultures de la mission des Outaouais.

³⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.6 : Augustin C. Papineau, « Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation », mai 1912.

³⁸. Christine Charlebois et Suzanne Nolet, *Les défricheurs de la Petite-Nation. Généalogie des 19 premières familles de Joseph Papineau*, Montebello, Éditions de la Société historique Louis-Joseph Papineau inc., 1986, p. 453-454.

On dispose de surcroît du témoignage du juge Augustin C. Papineau qui, dans l'histoire de la seigneurie qu'il rédigea au début du XX^e siècle, rapportait qu'à l'arrivée de son aïeul, « un établissement d'une colonie de sauvages Algonquins » occupait un espace d'un quart de lieue de front du côté oriental de la seigneurie³⁹. Au début du XX^e siècle, la tradition orale locale racontait que l'église de Fassett avait été bâtie « sur la pointe des Algonquins »⁴⁰. On conservait encore, à cette époque, le souvenir du lieu où les Iroquois avaient autrefois massacré les Algonquins. Ce lieu, que les Algonquins appelaient Cipaaye (lieu des pleurs) et que les Canadiens déformèrent en Chipaille ou Cipaye, et où les Algonquins qui y passaient s'y arrêtaient encore au XIX^e siècle pour pleurer les morts, se situait « à une distance d'une demie lieue ou trois quarts de lieue, à l'est du village actuel de Monte-Bello »⁴¹. Dans une note sur les cimetières de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, l'auteur indiquait en juin 1870 que « du temps des Algonquins leur cimetière se trouvait en bas de la paroisse, suivant la tradition, sur la terre qu'occupe Xavier Thomas, fils »⁴²; or, la famille Thomas cultivait des terres arrosées par la Kinonge.

Bien qu'elle décharge l'immense lac Papineau qui est sa source, la Kinonge s'avère d'un cours trop tortueux pour avoir été une voie d'accès privilégiée par les Indiens pour gagner la hauteur des terres. Ce n'est pas par là, par exemple, que circulait la famille métissée de Jacques Commandant qui, au début du XIX^e siècle, avait trouvé refuge sur la grande île sise au milieu du lac. Fils d'un Canadien ensauvagé qui avait pris pour épouse une Népissingue du lac des Deux-Montagnes, Commandant avait fait de cette île son territoire de chasse, qu'il disait avoir hérité de sa mère. Inscrit dans une culture à la rencontre de l'indienne et de la canadienne, Commandant s'adonnait un peu à l'exploitation de la terre : « Au côté sud-est de son île, près le rivage, il a[vait] sa cabane, une écurie, un commencement de grange et un petit champ. Dans l'intérieur, il a[vait] 20

³⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.6 : Augustin C. Papineau, « Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation », mai 1912.

⁴⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.7 : Notes diverses sur les habitants, notice sur Xavier Thomas.

⁴¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.6 : Augustin C. Papineau, « Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation », mai 1912. En écho aux jésuites qui observèrent annuellement le dépérissement des petites communautés algonquines de l'Outaouais, Pierre Boucher rapportait, en 1664, que les abords de la Petite-Nation étaient alors « un pays non-habité, car les Iroquois en ont chassé les Sauvages qui y habitoient » ; Pierre Boucher, *Histoire véritable ...*, p. 37.

⁴². BAnQ-Q, P-417, boîte 4, cahier 11 : Cahier de notes

à 30 arpents de défrichés et ensemencés ». Le printemps, il tirait quelque douceur d'une sucrerie. Mais il vivait « de pêche et de chasse plus que de culture ». Et la région regorgeait de ressources. Le lac Commandant était fort poissonneux, et ses abords étaient fréquentés par le castor et le chevreuil. Ce n'est qu'« à regret qu'il devient laboureur, à mesure que le gibier et le poisson diminu[er]ent »⁴³. Figure emblématique de cet arrièrepays, Jacques Commandant, alias Jacquot ou Jocko Kije-Mite dit Commanda, avait un moment donné son nom à ce lac.

Comme son père l'avait fait, en 1848, lors d'un voyage qui l'avait conduit jusque chez Commandant, Amédée Papineau se rendit en 1853 au fameux lac qui occupait la partie nord-est de sa seigneurie. Pour l'atteindre, il n'emprunta le cours de la rivière Kinonge, mais plutôt des sentiers indiens à la limite orientale de la seigneurie. Amédée racontait ainsi son expédition :

Déjeuner chez le père Basile Côté, près les limites est de la seigneurie. En quittant ses établissements, si populeux et rapprochés dans cette partie, nous entrons dans le township de Grenville, dans un chemin désert [...] côtoyant la rive du fleuve. [...] À 9 h 30, prenons un chemin de montée vis-à-vis la ferme des Campbell. Ce chemin suit le fond d'une vallée très pittoresque, courant nord et sud, qui était presque sauvage lorsque papa y passa avec le même guide, il y a quatre ou cinq ans, mais qui est presque toute peuplée aujourd'hui. À 11 h, arrivions chez Ferres où les mêmes obstacles se présentent à nous qu'à papa. Le chemin ne permet plus le passage des voitures, ce n'est plus qu'un sentier pour les vaches et piétons, quoique en hiver on y puisse passer en traîneau. Il suit les ondulations du terrain et n'est, dans le fait, que le portage tracé de temps immémorial par les chasseurs indiens. [...] Nous avons cinq longs milles à faire ainsi à pied. Nous nous enfonçons dans la forêt, croyant ne plus voir d'établissements avant d'atteindre la cabane de la vieille Simmonton, à un mille du lac, où papa avait couché. Mais nous aperçûmes successivement quatre fermes, à distances à peu près égales : Butler, Hackett, [Ferres] et McCail. [...] Ce chemin suit le penchant des montagnes qui bordent à l'ouest la magnifique vallée dont j'ai parlé [...] De chez McCail à la ferme Simmonton, il y a une grande lieue de forêt, sans interruption, et dont le dernier

⁴³. Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté...*, p. 908.

mille se trouve dans une savane basse et humide, ancienne prairie de castors [...] [Mme Simmonton] dépêche aussitôt son grand nigaud de fils et un petit-fils très vif et intelligent pour nous guider jusqu'au lac et aider notre embarquement. Il y a encore une bonne demi-lieue de marche. Traversons une couple de fois un joli ruisseau, qui va se jeter dans le lac, et un défriché nouveau (qui n'existait pas lors de la visite de papa) par un nommé Moore. La vallée se rétrécit et apercevons les très hautes montagnes qui entourent le lac. [...] Le terrain bas et humide nous indique bientôt le lac et, en effet, nous l'apercevons tout à coup, s'étendant à perte de vue vers le nord, magnifique de pureté et de sombreur, encaissé de montagnes de 1 000 à 2 000 pieds, sa vague bruyante battant sa rive, poussée par une forte bise du nord. Mais sa largeur me déçoit, du moins ici où je le croyais, dans ma préconception erronée, beaucoup plus large. Il n'a guère qu'un mille, mais cette largeur va bientôt s'accroître⁴⁴.

L'itinéraire suivi par Papineau est facilement reconnaissable. La ferme des Campbell dont il parle se situerait vers l'actuelle Pointe-au-Chêne (où se trouve encore aujourd'hui la Terrasse Campbell), alors que la pittoresque vallée au fond de laquelle serpentait le chemin emprunté correspondrait au cours de l'actuelle crique de Pointe-au-Chêne. Le tracé suivi par les Papineau correspondrait, *grosso modo*, au chemin Avoca prolongé par l'actuel chemin du Lac-Commandant qui mène au fond de la baie Cameron formant la pointe sud-est du lac ; une baie, comme la décrit Papineau, beaucoup plus étroite que le lac lui-même qui gonfle de largeur pour accueillir les îles et presque îles qui en occupent le centre. Cette longue baie se présentait comme une voie des plus adaptées pour le transport en canot, pour qui nomadisait sur ou autour de ce lac et qui voulait descendre des terres vers le lac des Deux-Montagnes. Une voie plus invitante, du moins, que la décharge du lac dans la rivière Kinonge qui s'ouvrait sur un dangereux rapide. Au demeurant, par la pointe de la baie Cameron, la rivière Rouge n'était pas très loin et elle conduisait vers les Hauts-Mauriciens.

Encore à la fin du XIX^e siècle, c'était par la Pointe-au-Chêne que les voyageurs gagnaient les petits lacs dispersés entre le lac Papineau et le cours de l'Outaouais. Amédée Papineau nota par exemple dans son agenda, que le 5 août 1889, à son retour de

⁴⁴. Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté...*, p. 905-907.

Montréal, il avait voyagé avec un certain monsieur Roger qui accompagnait son neveu en route pour « rejoindre Papineau à son camp du Lac Attikamec (poisson blanc) »⁴⁵, lac qui correspond vraisemblablement à l'actuel lac Poisson-Blanc sur le cours de la rivière Kinonge et auquel conduisait un ancien sentier indien, que Bouchette croisa lors de ses levées d'arpentage en 1826⁴⁶. Quelques mois plus tôt, soit en mai 1889, Amédée Papineau voulut revivre le plaisir de son excursion de 1853. Le jeudi matin 9 mai, il se mit en route. Sur la fin de l'après-midi, il atteignait la Pointe-au-Chêne, où il coucha. Reprenant la route le lendemain matin, il arriva « à midi chez Moore, au pied du Lac Papineau, 9 milles de mauvais chemins, dont un tiers dans la forêt », nota-t-il dans son agenda⁴⁷. Lors de cette excursion, il n'eut pas le plaisir d'aller saluer le vieux Jacquot Commandant. Ce dernier n'était plus de ce monde depuis un moment, mais son souvenir perdurait par le nom dont les Papineau baptisèrent son lieu de séjour : la « grande île Sauvage » (aujourd'hui l'île de l'Indien), « séjour jadis de l'Indien Jacquot Commandant », nota Papineau à agenda en 1889. Les descendants de Commandant n'occupaient plus le lac Papineau, ils avaient rejoint les gens de Canard-Blanc, avec qui ils s'étaient alliés⁴⁸, et qui s'étaient retirés vers le lac Simon au nord de la seigneurie de la Petite-Nation⁴⁹. La famille Papineau continuait toutefois à entretenir de bons rapports avec eux, comme en témoigne le cadeau de trois petits castors vivants que Canard-Blanc, le 20 mars 1882, apporta à Amédée qui désirait observer de plus près le comportement de cet animal⁵⁰.

⁴⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 5 août 1889.

⁴⁶. Le 28 octobre 1826, Bouchette notait « Met an Indian Path. Good land in this valley » ; BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Joseph Bouchette, « Fields Notes of the line dividing the Seigniorship of La Petite-Nation from the Augmentation of the Township of Grenville », octobre 1826.

⁴⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 7 mai 1889.

⁴⁸. Une des filles de Commandant, Louise, épousa Benjamin Simon, fils de Simon Kanawato dit Canard-Blanc. Des Commandant se retrouvèrent parmi les signataires d'un traité à la rivière Désert en 1873 ; Stephen McGregor, *Since the Immemorial : Our Story*, [Kitaganzibi], s.n., 2004, p. 200, 220 ; Jean-Guy Paquin, *Le pays de Canard-Blanc*, Montpellier, Écrits des Hautes-Terres, 2004, p. 72, 97.

⁴⁹. D'autres Commandant se seraient retrouvés au Témiscamingue, vers le milieu du XIX^e siècle : Guillaume Dunn, *Les forts de l'Outaouais*, Montréal, Éditions du Jour, 1975, p.132-133. La synchronie des dates ajoute d'autres fondements à la thèse du déplacement des Commandant vers le lac Simon, puisque les premières familles indiennes y furent signalées dès le début de la décennie 1850 ; Claude Lamarche (édit.), *Histoire de la vallée de la Petite-Nation*, Saint-André-Avellin, Journal La Petite-Nation, 1976, p. 36.

⁵⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 20 mars 1882.

Commandant était déjà fort avancé en âge, lorsque les Papineau le rencontrèrent sur son île au mitan du XIX^e siècle en 1853. « Il est très âgé, près de 80, mais actif et vigoureux »⁵¹, notait Amédée dans son journal. Mais aurait-il été plus jeune, il n'est pas certain que son île lui aurait convenu encore bien longtemps. Les Canadiens qui lui avaient permis de s'installer dans un lieu déjà défriché se faisaient alors de plus en plus envahissants. Amédée racontait dans son journal que des dénommés Hamilton, de Hawkesbury, avaient tenté de mettre la main sur l'île en se constituant « propriétaires en possession », avant que les travaux d'arpentage ne fussent effectués. Après le passage de l'arpenteur, l'île se retrouva dans les limites de la seigneurie de la Petite-Nation ; les Hamilton réalisèrent s'être installés sur des terres déjà concédées et leur *désert* leur échappait. Dans ce lieu isolé, Commanda trouva son havre de paix⁵².

La quiétude de Commandant sur son île était cependant fortement menacée. Les Papineau entendaient exploiter les ressources forestières sur l'entière de leur propriété et lorgnaient du côté du lac. En 1842, avait en effet été accordé à Peter McGill, fils, « the right of occupying and enjoying such lands as may be found cleared especially in an Island or Presquile [*sic*] in the Papineau Lake where Mssrs Hamilton and Law had formerly begun a clearing, the right of occupying, clearing, mowing and cropping such lands as he may think proper »⁵³. L'histoire ne dit pas comment les hommes de McGill furent accueillis par Commandant lorsqu'il les vit venir s'installer dans son île. Mais le sort en était jeté ; en ce mitan du XIX^e siècle, l'épopée de la fourrure cédait définitivement le pas devant la ruée vers l'arbre et la civilisation avait atteint les rives du lac Papineau. Dans un échange de lettre lors de la préparation de leur « fameuse expédition du Grand Lac », en 1864, Papineau apprenait que lui et ses amis aventuriers trouveraient « une bonne maison pour coucher [...] chez Eustache Thompson, fils, ancien censitaire, frère du fameux Israël [...] qui est établi sur les bords du Grand Lac même »⁵⁴. Commandant et sa famille avait alors quitté les lieux depuis un moment, pour passer du côté de l'ancien

⁵¹. Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté...*, p. 908.

⁵². Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté...*, p. 908.

⁵³. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.16 : Bail entre Denis-Benjamin Papineau et Thomas Blackadder, du 1^{er} juillet 1842.

⁵⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.21 : Lettre de François-Samuel Mackay à Louis-Joseph Papineau, du 6 août 1864.

pays des Népissingues ; , où l'oblat Jean-Marie Nédélec retrouva sa famille à la fin de la décennie 1860 : « À l'ouest du lac Nosbonsing, c'était le vieux Commandant, qui a donné son nom au lac Commandant. Au nord du lac Nipissing, le vieux Beaucage régnait sans rival »⁵⁵. Le départ de la famille de Commandant du lac Papineau mettait alors fin à une présence indienne sur les anciennes terres algonquines.

⁵⁵. Alexis de Barbezieux, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation de la vallée de l'Ottawa*, Ottawa, Imprimerie d'Ottawa, 1897, vol.2, p. 418-420. Le texte du père Barbezieux laisserait entendre que le père Nédélec rencontra Jacquot Commandant. Or, selon certaines autres sources secondaires, ce dernier serait mort en 1864 et le père Nédélec n'arriva dans les missions de l'Abitibi-Témiscamingue qu'en 1868. On en déduira soit que la date de décès est erronée, soit qu'il y a confusion entre le père et le fils Commandant. Sur la date de décès, voir Jacques Lamarche, *La grande saga du château Montebello*, [Saint-André-Avellin], Éditions de la Petite-Nation, 2001, p. 44-45, et sur la vie du père Nédélec, voir Gaston Carrière, « Nédélec, Jean-Marie », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XII, Québec, Presses de l'Université Laval, 1990, p. 851.

B- Le lac Papineau et les entreprises forestières

Faut-il le rappeler ? Au début du XIX^e siècle, l'aventure napoléonienne sur le continent européen eut d'importantes répercussions en Amérique en stimulant, entre autres, l'exploitation forestière. Le *blocus continental* mis en place en 1806, et qui visait à couper la Grande-Bretagne de ses marchés européens, était particulièrement menaçant pour l'approvisionnement en bois sur lequel comptait la marine pour la construction de ses navires. Cette conjoncture canalisa vers le Canada la prospection forestière. S'aménagèrent dans la vallée laurentienne des entrepreneurs forestiers qui flairaient la bonne affaire. Le commerce du pin équarri vécut alors une véritable explosion.

Le potentiel forestier de la seigneurie de la Petite-Nation n'échappa pas à l'œil des connaisseurs. Déjà à la fin du XVIII^e siècle, un voyageur américain avait remarqué vers la rivière Kinonge les pins, les sapins, les érables et les bouleaux qui y croissaient⁵⁶. Au tournant du XIX^e siècle, une inspection des lieux réalisée par un dénommé George Brown permettait d'entrevoir tout le potentiel de la seigneurie dans le commerce naissant du bois. Il notait la qualité des forêts de la partie occidentale : « Good forest from the Petite-Nation to the isle a Rousin [...] Hilly but not mountainous a long way, with hill covered principally with green timber ». La seigneurie présentait le même potentiel dans sa partie orientale : « Came up to Salmon River N-E about ¾ of a league, bows of interval along it up land. Timber pine, hemlock, poplar, beech, birch, etc. ». Entre les deux rivières, mêmes observations : « Timber, mostly pine, some white ash, elm, basswood, soft maple, fine soil ». Non seulement le bois mais aussi les rivières furent évaluées, et particulièrement celle de la Petite-Nation, sur laquelle il remarqua « The first fall four mills and a half on the west side », fort bien adaptée à l'érection d'un moulin à scie⁵⁷.

Même avant cette effervescence forestière, Joseph Papineau s'était investi dans le commerce du bois. Sur une modeste échelle, il est vrai, puisqu'il s'occupait alors d'approvisionner Montréal en bois de chauffage. Dans une lettre de 1793, il conseillait en

⁵⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : Transcription d'une description de la seigneurie parue dans Oliver Evans, *The Young Millwright and Miller's Guide*, Philadelphie, 1795.

⁵⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : George Brown, « Information ».

effet à son épouse : « Si tu vois que le bois ne se vend pas, lâche la main et donnes-le à douze francs plutôt que de le garder, mais pas à moins. L'automne prochain probablement il reprendra son prix »⁵⁸. Fût-ce le potentiel forestier qui motiva Papineau à vouloir acquérir la seigneurie de la Petite-Nation ? Du moins, il n'y était pas encore établi à demeure, qu'il caressait quelques projets en ce sens. Les entreprises de William Wright sur la Gatineau, à une journée de canot de la Petite-Nation, créaient une brèche prometteuse dans la futaie qui bordait l'Outaouais. Wright, qui avait de grandes vues, s'était d'ailleurs personnellement entretenu avec Papineau sur le potentiel forestier de la Petite-Nation : « l'exemple de son audacieux voisin porta M. Papineau à se retirer dans sa seigneurie pour y commencer le plan d'amélioration »⁵⁹.

La rivière de la Petite-Nation recelait en effet un potentiel immense. D'abord, elle était « navigable pour aucuns bateaux chargés en tous tems de l'été jusqu'au pied d'une grande chute très propice pour y établir des moulins avec des dalles qui ne manqueront jamais d'eau en aucun tems et où il ne faut aucune dame [*sic*] quelconque ». Sortant de la seigneurie par un court détour, elle y « rentre et la traverse obliquement [sur] toute sa largeur [... où] il y a quelqu'autre bonne place de moulins sur icelle ». Ses rives étaient « bien boisée[s] en bois de pin, propre à exploiter [et] il y a aussi des chênes »⁶⁰. La seigneurie valait assurément les quelques centaines de livres que Papineau avait offerts au Séminaire de Québec

En 1808, lors de l'établissement de ses premiers censitaires, le seigneur se réserva, sur les lots concédés, un « droit exclusif de couper les pins et les chênes qui pourraient s[y] trouver », de même que le droit de construire des moulins sur la rivière bordant lesdits lots⁶¹. Papineau fut présent aux premières heures de l'excitation des marchés pour

⁵⁸. BAnQ-Q, P-417, boîte 11, dossier 1.1.1 : Lettre de Joseph Papineau à son épouse, du 1^{er} avril 1793.

⁵⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.3 : Copie du manuscrit Taillefer, vol. 1, p. 610, extrait du *Courrier d'Ottawa*, des 23 et 24 janvier 1871.

⁶⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.3 : Observations sur la rivière Petite-Nation, du 3 octobre 1808.

⁶¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.3 : [Benjamin Papineau], Ébauche d'un acte notarié, du 3 octobre 1808. Ce privilège à la ressource forestière, que se réservait le seigneur, était une particularité que ne connaissaient pas les concessions en censives sous le Régime français. Les seigneurs d'alors avaient effectivement le droit de couper le bois nécessaire à la construction du moulin banal et du manoir seigneurial, mais ils ne se prévalaient pas d'un privilège pour faire le commerce du bois en puisant dans les forêts des censives octroyées ; Colé Harris, « Of Poverty and Helplessness in Petite-Nation », *The Canadian Historical Review*, vol. 52, 1971, p. 29.

le pin équarri. Dès juillet 1809, il se souciait de pouvoir remplir ses engagements. Il écrivait à son fils Denis-Benjamin, son agent dans la seigneurie, qu'il lui fallait « environ quatre mille pieds de bois en plançons pas moindre de trente pieds de long et treize pouces quarrés, s'ils portent plus ils sont encore bons mais pas moindres, tâcher de me compléter le plus tôt possible ce nombre [...] il me le faut absolument sans quoi je serai en dommage »⁶². Le blocus en Europe et les troubles du côté américain accroissaient les affaires et, en 1813, Denis-Benjamin était fier d'annoncer à son père que, cette année-là, seule la rivière des Outaouais fournirait du bois puisqu'il ne pourrait « en venir par le fleuve Saint-Laurent, la plus grande partie de ce qui venait par cette voie était production américaine » : aussi, « le vôtre se vendra probablement à haut prix ici [à Montréal] »⁶³.

Le premier commerçant en bois à qui Papineau confia l'exploitation de sa seigneurie fut Robert Fletcher. Par contrat passé en janvier 1809, il lui vendait 175 arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie, à prendre sur la ligne ouest. Sur ce morceau, « où croissait le plus de bois de pin et où les chemins étaient un peu moins difficiles à ouvrir »⁶⁴, se retrouvait également un segment de la rivière de la Petite-Nation. Malgré l'embauche de quelque 160 bûcherons recrutés aux États-Unis⁶⁵, Fletcher ne parvint pas à rentabiliser son investissement. Il fit banqueroute et se flamba la cervelle. Ses héritiers, qui ne pouvaient payer le prix de la vente faite à crédit, rétrocédèrent la propriété à Papineau en 1810. Les Papineau veillèrent alors eux-mêmes à l'exploitation des forêts seigneuriales.

Les chantiers de Papineau ont-ils été ouverts avant cette date ? Du moins à partir de 1816, ils ont laissé des traces dans les archives. Par exemple, Antoine Paquin s'engageait à couper dans la seigneurie « la quantité de 1 500 billots de pin de douze pieds et demi de long chacun mesure française sur 21 pouces de diamètres mesure anglaise au petit bout et de les tirer et délivrer au moulin dudit sieur Joseph Papineau situé sur la rivière

⁶². BAnQ-Q, P-417, boîte 1, dossier 1.1.1 : Lettre de Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau, du 22 juillet 1809.

⁶³. BAnQ-Q, P-417, boîte 1, dossier 1.1.2 : Lettre de Denis-Benjamin Papineau à Joseph Papineau, du 10 mars 1813.

⁶⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.6 : Augustin C. Papineau, « Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation », mai 1912.

⁶⁵. *La Gazette de Québec*, édition du 9 mars 1809, mentionné dans Cole Harris, « Of Poverty and Helplessness... », p. 26.

Chaudière », dont 1 000 billots livrables « dans l'écluse du moulin lorsque le baume [*sic*] sera posé et que les eaux permettront de s'y consolider »⁶⁶. Les termes de ce contrat attestent par ailleurs qu'à cette époque un barrage et un moulin avaient déjà été aménagés sur la Petite-Nation. Un semblable contrat passé quelques semaines plus tard indique que le système des cages était utilisé dans la seigneurie : Régis Mathieu s'engageait en effet,

[...] à compter de ce jourd'hui jusqu'à ce que les cajeux que ledit Sieur Papineau fera faire soient descendus à Montréal et entièrement déchargés dans le cours de l'été prochain, pour aller travailler à la Petite-Nation, à tous ouvrages qui lui seront commandés [...] soit clôturer, bûcher, scier, travailler à tous ouvrages de charpente, charrier, faire des cajeux et les descendre et tous autres ouvrages d'agriculture, comme aussi faire la cuisine dans les chantiers⁶⁷.

Ce système des cages n'aurait pas servi seulement sur la rivière des Outaouais, mais aussi sur la Petite-Nation d'après cette note relevée dans les comptes de la seigneurie : « Bois amené en cages et comptés au bas du moulin »⁶⁸. Ce type de gestion de l'exploitation forestière ne se pratiqua qu'un court moment. Louis-Joseph Papineau, devenu le seigneur en titre en 1817, préféra la location à bail de ses moulins et choisit de confier les droits de coupe à des entrepreneurs expérimentés. En 1819, Thomas Mears obtenait un premier bail d'une durée de trois ans qui lui permettait l'utilisation du moulin et un droit de coupe dans les forêts limitrophes.

La terre de la seigneurie était moins impropre à l'agriculture que l'avait évaluée Bouchette. Aussi, « le plus grand nombre des habitants étaient des hommes qui s'engageaient dans les chantiers de bois carrés, l'automne et l'hiver et pour les descendre jusqu'à Québec ou Montréal au printemps »⁶⁹. Il n'est donc pas étonnant de retrouver dans les comptes de la seigneurie de multiples entrées concernant des recettes relatives à des droits de coupe consentis, au début, à quelques entrepreneurs et, par la suite, à quelques censitaires.

⁶⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : Contrat d'engagement du 4 novembre 1816.

⁶⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.4 : Contrat d'engagement du 27 décembre 1816.

⁶⁸. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.16 : Compte des bois, 14 juin 1817.

⁶⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 18, dossier 9.3.6 : Augustin C. Papineau, « Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation », mai 1912.

Prenant le relais de Mears, Peter McGill obtenait pour trois ans, (de novembre 1833 à novembre 1836) le bail des moulins sur la Petite-Nation avec le privilège « to cut and bring to said mills from the ungranted lands in the said Seigniory, timber of any kind to be manufactured and the right to cut and open through the said ungranted lands, roads for drawing such timber and from the same lands to cut and employ floats, oars, traverses necessary to raft and float the said manufactured timber »⁷⁰. Lorsque McGill se retira de cette exploitation, un semblable bail pour « the said western half of the said seigniory », d'une durée de dix ans, fut consenti à Alan Gilmour, avec droit « and privilege of constructing and maintaining whatever slides or river improvements may be required by him to be made on the said Petite-Nation River [...] to facilitate the descent of timber or saw logs »⁷¹. Assurément, la partie occidentale de la seigneurie fut assidûment livrée à l'appétit des marchands de bois. La partie orientale arrosée par la rivière Kinonge n'était pas en reste pour autant.

Une première concession dans ce secteur avait été accordée à Alexander Grant dès 1810. Il s'agissait « de toute la pointe de terre comprise entre la rivière au Saumon et la rivière des Outaouais et une ligne courant nord 13° Est de la boussole [...] et continuée jusqu'à la rive sud de la rivière au Saumon »⁷². Puisqu'il avait été « passé par mégarde dans le Haut-Canada », cet acte fut « regardé comme nul [et] n'a eu aucune suite »⁷³. Qu'à cela ne tienne, ce secteur recelait de riches forêts et Louis-Joseph Papineau entendait les mettre en valeur elles aussi. En 1819, il notait qu'il fallait concéder « Tout ce qu'il y a de terre vacante à prendre en front sur la Rivière au Saumon »⁷⁴. Ce plan fut rapidement mis à exécution puisque, en 1822, plusieurs censitaires y étaient déjà installés

⁷⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.20 : Bail entre Louis-Joseph Papineau et Peter McGill, du 20 septembre 1834. À son expiration en 1836, ce bail fut renouvelé pour une période de cinq autres années, avec option d'une année supplémentaire.

⁷¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.12 : Notes pour la préparation du bail à Gilmour.

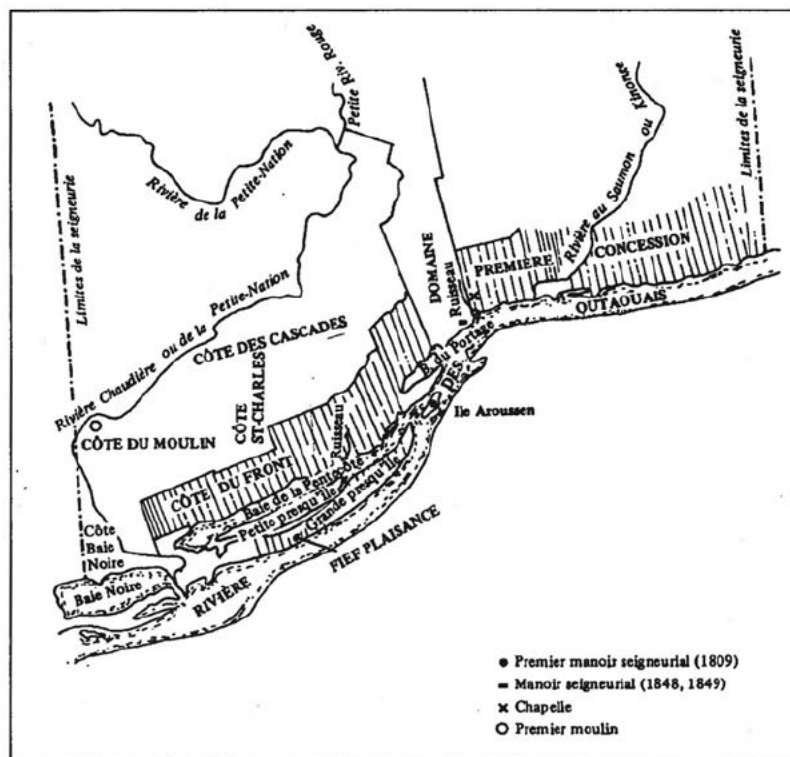
⁷². BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : Acte de concession entre Joseph Papineau et Alexander Grant, du 8 mars 1810.

⁷³. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.2 : Note au revers de l'acte de concession entre Joseph Papineau et Alexander Grant, du 8 mars 1810. Des entrées au livre des censitaires dateraient malgré tout les premières installations de 1811.

⁷⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.11 : Échange d'informations sur la seigneurie, du 8 octobre 1819.

(figure 2)⁷⁵. Le père Roupe, missionnaire desservant, en rendit compte à son supérieur : « on s'établit de plus en plus et plus encore éloigné du bord de la rivière dans les terres ou sur le bord des petites rivières qui tombent dans l'Outaouais »⁷⁶. Ces censitaires s'adonnèrent aussitôt à l'exploitation de la forêt. Dans une note à Denis-Benjamin, Joseph Papineau déplorait certains arrangements financiers qui mettraient les bûcherons de la rivière Kinonge en peine d'être payés pour leur labeur : « Cela me confirme dans l'opinion que les gens de Cypaye ne seront pas payés de leurs bois »⁷⁷.

Figure 2 : Mise en valeur de la seigneurie de la Petite-Nation⁷⁸



⁷⁵. Concédées dès 1822, ces terres ne furent cependant arpentées qu'en 1848 : « The lots fronting on Salmon River in the seigniorie of Petite-Nation were never legally surveyed by order of the seignior although the lands are already granted » ; BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Lettre de Denis-Benjamin Papineau à John Newman, du 27 novembre 1848.

⁷⁶. ANC, C-14001 : Lettre du père Jean-Baptiste Roupe, du 8 novembre 1823.

⁷⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 1, dossier 1.1.1 : Lettre de Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau, du 20 mai 1826.

⁷⁸. Claude Baribeau, *La seigneurie de la Petite-Nation...*, p. 33.

Lorsque l'arpenteur Bouchette chaîna la ligne est de la Petite-Nation, en 1826, Papineau prit toute la mesure de la valeur de cette partie de sa seigneurie. À la demande du seigneur, l'arpenteur ne se limita pas à mesurer les lieux et à y déposer des bornes⁷⁹. Tout au long de son trajet par monts et par vaux, il nota ses observations sur les sols et les bois (figure 3). Papineau pouvait donc réalistement évaluer la richesse des forêts de pins et d'autres résineux, d'érables et d'autres feuillus, sur la partie orientale de sa seigneurie.

Figure 3 : Extrait du carnet de terrain de Joseph Bouchette
(ligne est de la seigneurie de la Petite-Nation)

Ché	Long	Large	Remarques	Travaux de bois
8	5		Ascending Mountain	Hardwood Cedar & Birch
9	4		Summit of do.	Profs. Hard wood
10			Bottom of do.	
15			do. Valley of do.	
20			At the base of Mountain	Profs. do. do.
25			Descent of do.	Soft Spruce fir & Alder
30			Valley of do.	
35			Summit of do.	Soft Cedar & Spruce
40			do. do. Valley	
45			At the base	Hardwood Birch & Birch
46	50		Summit of do.	Soft Spruce & Alder
			Ascending	
54	50		At the base of do.	
			Summit to left in	
			Older Meadow	Alder Elm & Spruce
55	45		At the base of do.	Soft Spruce & Alder
			Summit of do.	Profs. Hardwood Cedar
60			At the base of do.	Soft Spruce & Alder
			At the base of do.	

L'exploitation de cette partie de la seigneurie par les seuls censitaires ne pouvait faire entrer beaucoup de deniers dans les coffres du seigneur. Aussi, passa-t-il bientôt en mode *cession de droit de coupe*. Peter McGill, qui avait vraisemblablement dépouillé de ses meilleurs arbres la partie occidentale, s'intéressa alors au secteur oriental. En 1842, soit à l'expiration de son bail sur la moitié ouest, il obtint :

⁷⁹. Bouchette écrivait à Papineau : « I have endeavoured to meet your views relative to the manner in which you desired the East line of your seigniorie to be in the field, which together owing to the very suggest country that it passes through has taken me the time you will find stated in the diary column contained in the field book » ; BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.18 : Lettre de Joseph Bouchette, fils, à Joseph Papineau, du 3 janvier 1827.

the right of cutting and carrying away during five years [...] all saw logs he may want on the ungranted lands adjoining the Salmon River and its tributaries in the said seigniorie provided, the said ungranted lands be distant at least two miles from the east and west branches of the River Chaudiere or Petite-Nation in the said seigniorie so as not to interfere with the right of Alanson Cooke, esquire, to cut and draw logs to the mills leased to him in said seigniorie, with the right to cut and make use of all timber necessary to raft the said saw logs as oars, traverses etc., the right of cutting what hay he may require either on the branches of the said Salmon River, or in Beaver Meadows on ungranted lands, [...], also the right of erecting booms wherever he may find it expedient on said river⁸⁰.

Des notes de gestion des droits de coupe rédigées par Papineau en 1845 confirment que le droit octroyé à McGill dans le secteur de la Kinonge fut bel et bien exercé : « Billots coupés par William Thompson pour Mr. Peter McGill et mesuré par DB Papineau, le 18 octobre 1845 : 439 billots qui ont donné 410 de mesure et 12 billots hors des cribbs qui n'ont pu être mesurés »⁸¹. Faut-il le rappeler ? Les billots de l'époque avaient 12 ½ pieds de long, mesure française, sur 21 pouces de diamètre au petit bout, mesure anglaise. Une entrée au livre des comptes pour 1846 indique encore : « venant de Thompson pour billots : 14 livres »⁸². Dans une lettre à son oncle, quelques mois plus tard, Denis-Benjamin rapportait lui avoir « envoyé l'argent des billots que Thompson a descendu l'automne dernier pendant que vous étiez ici. Ils n'ont encore pu descendre le bois quarré ni les billots faits cet hiver dernier ni ceux faits l'hiver dernier [*sic*]. Je ne sais s'ils auront profité de l'eau que ces dernières pluies aura donnée pour le descendre, je m'en suis informé mais personne n'a pu me le dire [...] si je vois John Chesser cette semaine je lui en parlerai, c'est lui qui a tiré les plançons il pourra peut-être m'en donner des nouvelles »⁸³. De semblables droits dans les forêts arrosées par la Kinonge furent

⁸⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.16 : Bail pour des droits de coupe de bois sur la Kinonge entre Denis-Benjamin Papineau, représentant de Louis-Joseph Papineau, et Thomas Blackadder, représentant de Peter McGill, fils, du 1^{er} juillet 1842.

⁸¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.11 : Notes de Denis-Benjamin Papineau

⁸². BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.15 : Cahier de comptes de 1846.

⁸³. BAnQ-Q, P-417, boîte 3, dossier 2.1.5 : Lettre de Denis-Benjamin Papineau à son oncle Louis-Joseph Papineau, du 18 mai 1846.

également accordés à Stephen Tucker, en 1844. L'entreprise lui fut rentable puisque, à l'échéance, il renouvela son bail et ce, pendant une vingtaine d'années⁸⁴.

La gestion du droit de coupe à la rivière Kinonge semble d'ailleurs avoir donné quelques fils à retordre à celui qui était alors en charge de l'agence de la seigneurie. D'aucuns tentèrent même de soustraire aux droits seigneuriaux les fruits de leur labeur. Le dénommé Chesser avait au cours de l'hiver 1846 « jeté les bois quarrés dans la rivière et des billots », vraisemblablement avant que le décompte ne soit fait ; les Papineau soupçonnèrent Thompson d'être l'initiateur de cette ruse : « Thompson agent de Peter McGill n'est-il pas intéressé là-dessus ? ». Une grande quantité de billots, retenus par « un fort baume au-dessous du pont », s'étaient échappés au cours du printemps et de l'automne 1846. Beaucoup furent perdus... pour leur légitime propriétaire, mais pas pour tous, puisque les Corrigan en avaient « recueilli une certaine quantité et conduits au chenail » ; vraisemblablement pour les vendre. Comme le fit par ailleurs Chesser au printemps 1847, alors qu'il recueillit « le bois quarré qui était très beau – environ 150 morceaux » qu'il détailla à la ronde⁸⁵.

Des notes pour la préparation du bail à McGill, en 1842, indiquaient clairement les intentions de Papineau dans cette affaire. Le bailleur n'obtenait qu'un droit de coupe de billots et non de plançons : « No square timber to be made. Only logs. [...] No cedar, elm, maple, birch, beech, nor any other kind of wood to be cut [...] on same limits, or extending east two miles beyond the Cooke line, your former boundary »⁸⁶. Les Papineau entendaient avoir une gestion serrée de leurs forêts. Car la forêt ne servait pas qu'à faire des billots de pin, la potasse que l'on tirait du bois franc avait aussi sa valeur : « érable, merisier, hêtre, propre à faire de la potasse [mais aussi] quantité de pruche, dont la cendre est aussi bonne pour la potasse, ce qui encourage les censitaires à y faire des déserts », observait Denis-Benjamin⁸⁷. Cette façon de faire, propice dans un premier temps de colonisation, était cependant rapidement remplacée, puisque « le bois franc [était] propre au bois de chauffage, et que l'on exporte facilement à Montréal, au moyen de ladite baie

⁸⁴. Claude Baribeau, *La seigneurie de la Petite-Nation...*, p. 107.

⁸⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.17 : Notes de Denis-Benjamin Papineau.

⁸⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 10, dossier 3.1.8 : Notes de Joseph Papineau adressées à Amédée Papineau.

⁸⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.7 : Denis-Benjamin Papineau, « Tableau statistique de la Petite-Nation en 1845 ».

qui la baigne au sud, et l'Outaouais ». Déjà en 1826, Joseph Papineau encourageait ses censitaires à ce commerce et leur recommandait d'utiliser l'épinette, qui « n'est pas un bois pesant », pour faire des cajeux sur lesquels « ils pourraient mettre au moins quarante cordes par cajeux, vendu[es] à 10£, ça ferait 400£ »⁸⁸. Enfin, plusieurs concessions disposaient d'une érablière, ce « qui promet de mettre bientôt les habitants à l'aise »⁸⁹.

Un tableau statistique de la seigneurie, préparé à l'été 1845 par Denis-Benjamin, donne une très bonne idée de l'ampleur du commerce du bois à la Petite-Nation.

[Le] moulin à scie [de la côte du Moulin] débite 1350 morceaux de madriers de 3 pouces par 24 heures. [Dans l'ensemble de la seigneurie, le] commerce en bois rond et en pin équarré [*sic*] est assez important, et peut se monter annuellement à 3 000£. On le coupe maintenant dans les profondeurs de la seigneurie ; et on le jette à l'ouest dans la rivière Petite-Nation pour le transporter au moulin dont il est fait mention ci-haut ; et à l'est, on le jette dans la rivière au Saumon, pour le conduire à celle des Outaouais. La rivière au Saumon a aussi une chute, où l'on peut établir quelques manufactures⁹⁰.

Par la seule Kinonge, étaient par ailleurs descendus quelque « 6 000 feet of timber », en 1848⁹¹. Il en descendait encore en 1849, et Denis-Benjamin écrivait à son oncle Louis-Joseph qu'il entendait ajouter ce bois à celui qu'il avait encagé sur la Petite-Nation⁹². De cette époque daterait l'installation du *moulin Major* sur les bords de la Kinonge⁹³.

Lorsque gronda la menace de l'abolition du régime seigneurial, les Papineau avaient une très bonne idée de la valeur de la seigneurie. Pour de jeunes seigneurs comme eux, le malheur était d'autant plus grand qu'ils n'avaient pu, en si peu de temps, exploiter

⁸⁸. BAnQ-Q, P-417, boîte 1, dossier 1.1.1 : Lettre de Joseph Papineau à Denis-Benjamin Papineau, du 20 mai 1826.

⁸⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.7 : Denis-Benjamin Papineau, « Tableau statistique de la Petite-Nation en 1845 ».

⁹⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.7 : Denis-Benjamin Papineau, « Tableau statistique de la Petite-Nation en 1845 ».

⁹¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.17 : Notes de Denis-Benjamin Papineau.

⁹². BAnQ-Q, P-417, boîte 3, dossier 2.1.4 : Lettre de Denis-Benjamin Papineau à Louis-Joseph Papineau, du 20 octobre 1849.

⁹³. Ce moulin aurait été en fonctionnement de 1846 à 1865 ; Michel Chamberland, *Histoire de Montebello, 1815-1928*, 3^e édition, Montebello, Éditions de la Société historique Louis-Joseph Papineau inc., 2003, p. 354.

au maximum le territoire dont ils avaient pris possession⁹⁴. D'autant plus qu'en ce mitan du XIX^e siècle, la révolution industrielle qui se dessinait promettait d'intéressantes recettes supplémentaires dans une seigneurie montagnaise hachurée de nombreuses rivières saccadées d'impétueuses cascades. Papineau comptait : « Que sur la seule rivière de la Petite-Nation, qui traverse dans toute sa profondeur de cinq lieues et [qui par] ses sinuosités y parcourt plus de sept lieues, il n'y a pas moins de quatorze chutes variant de douze à quatre-vingt pieds de hauteur. Qu'il y en a un grand nombre sur la rivière au Saumon, qui y a un cours de plus de trois lieues. Qu'il y a des cours d'eau sur un grand nombre de terres concédées, forts ruisseaux sortant de lacs étendus et abondants, ce qui, avec la déclivité rapide du terrain, donne les plus grandes facilités de multiplier des moulins à peu de frais »⁹⁵. Quelques chutes de la Petite-Nation avaient déjà été mises en valeur. Celles de la Kinonge semblent l'avoir été aussi. Du moins, l'une d'entre elles puisque Papineau rapportait que du bois équarri avait été jeté dans cette rivière en 1846 et 1847 et que Chesser en avait largement profité pour faire du troc clandestin.

Si des doutes persistent sur l'existence d'un moulin sur la Kinonge en 1852, ils s'estomperont totalement sur le rapport réalisé en 1854, concernant les activités forestières sur cette rivière. Deux importants chantiers étaient alors en opération. Ils avaient été visités par Maxime Thivierge, propriétaire du moulin sur la Kinonge, et ses deux engagés. L'un de ces chantiers, situé « à peu près à sept milles de chez Thivierge », était dirigé par George Cross et Alexander Taylor. Thivierge y trouva « environ 500 morceaux de coupés » et marqués G.C. (George Cross). Au second chantier, « à deux milles et demi de profondeur », Thivierge ne compta « qu'environ 150 morceaux », marqués eux aussi G.C. Dans l'un et l'autre, les hommes de chantier étaient alors « à jeter

⁹⁴. Dans une lettre à son père, Lactance Papineau enchérissait sur les malheurs des seigneurs : « Que menace-t-on le plus sérieusement aujourd'hui ? C'est la propriété des pouvoirs d'eau et les domaines. [...] Pouvoirs d'eau, on ne vous laissera que ceux pour moulins banaux à farine. Le bois, il ne vous sera pas permis d'en couper, ni d'en vendre. Moulins à scie, prohibés. Les 9/10^e des seigneurs n'y ont rien à voir, rien à perdre, dont les seigneuries sont concédées, défrichées. Vous c'est les trois quarts de votre propriété qu'on vous enlève d'un trait de plume et sans compassion ni sympathie publique » : BANQ-Q, P-417, boîte 3, dossier 2.1.6 : Lettre de Lactance Papineau à Louis-Joseph Papineau, du 7 mars 1852.

⁹⁵. BANQ-Q, P-417, boîte 15, dossier 9.2.8 : Réclamation en indemnité pour abolition du droit de banalité. Une esquisse de ce document, quelque peu différente, se retrouve sous P-417, boîte 17, dossier 9.3.1. Signalons entre autres, un bail pour un pouvoir d'eau sur la Petite-Nation accordé à John A. Boulton, en 1856, pour y établir un moulin à carder ; BANQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.20 : Bail du 17 mai 1856.

le bois dans la rivière ». Un d'entre eux devait par ailleurs monter « ouvrir l'écluse au Grand Lac », pour faciliter la descente du bois ; ce qui s'avérait relativement facile puisque le bois était « à l'eau dans l'étendue de moins d'un mille à commencer seulement à un mille et demi au-dessus du moulin ». Les activités de drave devaient débiter la semaine suivante, « et ce ne sera pas bien long à le passer à cause de sa plus grande proximité du moulin »⁹⁶.

Au demeurant, la saison fut plutôt mauvaise puisque, au finir, Papineau notait que « les plançons qui ont passé dans la digue ne se montent qu'à 540 morceaux »⁹⁷. Cette maigre récolte semble bien être tributaire d'une trop longue période d'exploitation, puisque depuis 1842, date du premier bail à McGill, des billots étaient coupés sur le cours de la Kinonge. D'ailleurs, les associés Cross et Taylor n'entendaient plus poursuivre très longtemps cette exploitation : interrogé par Stephen Draper, commis du marchand de bois Tucker, à savoir s'il se proposait « de couper encore du bois et combien durerait son privilège », Cross lui aurait répondu qu'il en couperait tant qu'il y en aurait, mais comme il n'y en avait plus beaucoup, il « pens[ait] bien qu'après avoir fait chantier l'année [suivante, il] discontinuerai[t] »⁹⁸. Or, dès l'année suivante (1855), Alexander Taylor sollicitait un nouveau droit de coupe. Il entendait poursuivre vers les limites septentrionales de la seigneurie l'abattage des pins. Dans un petit cahier de comptes, Papineau nota : « Mr Alexander Taylor applies for leave to cut pine timber in rear of the Seigniorie neighbour head of Lake Commandant and bring it by Salmon River ». La proposition demandait réflexion : « Will give an answer in the course of September ». Dans une apostille rédigée postérieurement, il signalait les termes du nouveau contrat : « I asked 12 dollars improving the River by cutting jams to its head and making a Dam 3 feet high to be paid before it is rafted – to leave the river »⁹⁹. Malgré ces droits de coupe accordés aux uns et aux autres, Papineau se réservait des droits, tant pour l'exploitation des pouvoirs d'eau que pour la coupe de bois¹⁰⁰.

⁹⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.15 : Notes de Denis-Benjamin Papineau, du 29 mars 1854.

⁹⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.15 : Notes de Denis-Benjamin Papineau, du 29 mars 1854.

⁹⁸. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.15 : Notes de Denis-Benjamin Papineau, du 29 mars 1854.

⁹⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.11 : Cahier de comptes de 1854-1855.

¹⁰⁰. Il se serait entre autres réservé un droit de coupe de 10 000 billots, annuellement, sur les terres non-concédées dans la région des rivières Kinonge et Duchesne (petite Rouge) dans ses contrats de 1854 :

Il apparaît comme hautement probable que l'ouverture de ce nouveau front forestier accrût les activités de sciage sur la Kinonge. Dès l'été 1856, François-Samuel Mackey, le nouveau titulaire de l'agence de la seigneurie, adressait à Louis-Joseph Papineau une lettre lui demandant d'accueillir favorablement le porteur, un de ses amis, « who goes to see [him] about a mill site to be lease from you on the Salmon River and to cut logs, etc., or do any other business on that river if you and him should come to terms about it, which I hope will be the case »¹⁰¹. L'état actuel de nos recherches ne permet pas d'établir si la réponse fut accueillie favorablement. Ce qui n'est pas impossible puisque Papineau et son agent éprouvaient certaines difficultés avec Thivierge qui y exploitait déjà un moulin et un droit de coupe. Mackay en écrivait ainsi à Papineau en 1858 :

Pour le bail de Thivierge, [...], je n'en ai pas encore été payé et ne veux pas lui livrer sa copie sans l'être [...] C'est le 12 décembre 1856 que j'ai passé ce bail. La principale clause dont vous avez besoin pour vos plaidoyers est qu'il a le privilège de bâtir une scierie sur la rivière Kinonge ou au Saumon, F.A.P. [Franc-alleu Papineau] et d'en exploiter sur la partie de la ½ Est de la seigneurie compris dans le franc-alleu, tout bois de pin propre à y faire des billots pour mener à ladite scierie et les convertir en bois de sciage et ce pendant 20 années. Le bailleur pouvant vendre des terres dans cette même partie dudit franc-alleu sans dommages envers le preneur¹⁰².

Il est encore moins discutable que cette ouverture dans la futaie bordant le lac encouragea quelques bûcherons à s'y installer à demeure. Déjà en 1854, Denis-Benjamin notait que quelques hommes des chantiers n'entendaient pas redescendre¹⁰³. On a vu ci-devant, dans l'anecdote de la préparation de l'expédition au lac, par Papineau en 1864, qu'Israël Thompson s'y était construit une cabane. Certaines données dans cet échange de lettres permettent même de croire que ce ne fut pas par le vieux sentier indien de la Pointe-au-Chêne que les premiers hommes de chantier se rendirent au lac Papineau. Dans

Lucien Lavoie, *Histoire de Plaisance et de North-Nation Mills de 1801 à 1989*, troisième édition, Plaisance, Lucien Lavoie, 1986, p. 18.

¹⁰¹. BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.21 : Lettre de François-Samuel Mackay à Louis-Joseph Papineau, du 11 juin 1856.

¹⁰². BAnQ-Q, P-417, boîte 17, dossier 9.2.21 : Lettre de François-Samuel Mackay à Louis-Joseph Papineau, du 10 décembre 1858.

¹⁰³. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.15 : Notes de Denis-Benjamin Papineau du 29 mars 1854.

sa lettre, Mackay informait en effet Papineau que le lac n'était qu'à une trentaine de milles de Montebello. Il tenait l'information, disait-il, de monsieur Lévis, marchand de Saint-André-Avellin qui connaissait bien l'arrière-pays vers le lac et qui certifiait qu'il ne franchissait que 18 milles pour s'y rendre¹⁰⁴. Ce monsieur Lévis connaissait d'autant mieux ce pays qu'il y avait établi, avant 1855, « en deça [du lac Papineau] sur le lac Fiset [...] une potasserie où plusieurs squatters port[ai]ent de la cendre »¹⁰⁵. Par quels sentiers traversant les montagnes, monsieur Lévis, de Saint-André, gagnait-il ainsi le cours de la Kinonge pour parvenir au lac Commandant ? Par d'autres vieux sentiers indiens permettant le passage de la Petite-Nation à la Kinonge et au lac, qui subsistaient encore au début du XX^e siècle. Un petit fascicule publicitaire produit en 1930 évoquait en effet la survivance de tels sentiers : « Trails, - first blazed by Algonquins and Iroquois, and so seldom traveled that they are like frayed threads through the wilderness, - guide fishermen to some of those lakes »¹⁰⁶.

Mais la gestion des abords du lac Papineau n'appartenait plus pour très longtemps à la famille de l'illustre tribun. Décédé en 1871, Louis-Joseph Papineau avait prévu quelque temps avant sa mort les dispositions d'une succession qui s'avérait complexe. Afin de faciliter le partage des droits seigneuriaux, Louis-Joseph-Amédée et Marie-Rosalie-Azilda Papineau, de même que Napoléon Bourassa, époux de feu Marie-Julie-Augustine Papineau, s'entendirent par convention en 1877. Outre la division des côtes et des rangs concédés, il fallait aussi disposer du franc-allevé, c'est-à-dire de cette portion de la seigneurie qui ne faisait pas partie du domaine personnel du seigneur ni des terres concédées mais qui restait incluse dans le territoire initialement imparti en seigneurie.

L'exploitation de la Petite-Nation n'avait pas cent ans et cette portion résiduelle était substantielle, en ce qu'elle comprenait tout le fond montagneux de la seigneurie. Il fut convenu entre les héritiers que ce franc-allevé serait « partagé en deux parties Est et Ouest par une ligne parallèle aux lignes latérales ». Il serait toutefois injuste de tracer cette ligne au beau milieu des cinq lieues de front, puisque le franc-allevé se partageait de

¹⁰⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.21 : Lettre de François-Samuel Mackay à Louis-Joseph Papineau, du 6 août 1864.

¹⁰⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.15 : Cahier de comptes pour les années 1851-1859.

¹⁰⁶. Anonyme, *Lucerne-in-Quebec...*, n.p.

façon inégale sur les deux segments de la seigneurie. Aussi, il fut convenu « que la susdite ligne de division projetée [...] sera[it] tracée plus ou moins à l'est ou à l'ouest de manière à former une égale superficie de terrain » ; ceci, en tenant compte des superficies déjà concédées. Mais encore, jugeant que les étendues lacustres ne pouvaient être évaluées au même titre que les étendues boisées, ils s'entendirent également pour défalquer « les pertes occasionnées par les principaux lacs qui se rencontreront dans l'une et l'autre portion [dont] le plus étendu est le lac Papineau (autrefois appelé lac Commandant) [couvrant] la plus grande partie [de] la seigneurie, vers son encoignure nord-est »¹⁰⁷. Sans cette considération, le partage ne pouvait être équitable, jugeaient-ils. La partie occidentale du franc-alleu revint à la famille Bourassa et fut désignée le *franc-alleu Bourassa* tandis que la partie orientale, où se trouvait le lac Commandant, conserva le nom de *franc-alleu Papineau* et fut dévolue à Amédée. En attendant le dénouement final du règlement de succession, les Papineau seraient en « communauté de pin », en ce qu'ils partageraient équitablement les recettes provenant des droits de coupe et, entre autres, ceux accordés à l'entrepreneur forestier John A. Cameron en 1875¹⁰⁸.

Bourassa et Amédée furent bientôt confrontés aux nouvelles réglementations concernant la fiscalité municipale. Bien que non exploités, leurs francs-alleux augmentaient de valeur aux yeux des élus municipaux de Notre-Dame-de-Bonsecours : « Mon franc-alleu est évalué à plus que sa pleine valeur [ils sont] intéressé[s] à me faire payer la beaucoup plus forte partie de leurs taxes », notait Amédée¹⁰⁹. Malgré ses représentations, il ne put s'exempter de payer ces taxes qui finançaient la majeure partie du budget de la municipalité, lui semblait-il. La possession d'une telle propriété devenait de plus en plus lourde financièrement. Le premier, Bourassa se départit de son franc-alleu à l'automne 1887. Amédée nota dans son agenda en décembre : « J'apprends avec chagrin que les Bourassa ont vendu leur franc-alleu (33 120 arpents) pour 16 500 \$ »¹¹⁰.

¹⁰⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 3.1.9 : Convention entre les héritiers de Louis-Joseph Papineau, du 10 août 1877, p. 3 r^e-v^e.

¹⁰⁸. BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 3.1.9 : Convention entre les héritiers de Louis-Joseph Papineau, du 10 août 1877, p. 19-20.

¹⁰⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 9 février 1885.

¹¹⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 10 décembre 1887. La différence des prix de vente ne s'expliquerait pas uniquement sur les qualités de négociateur des propriétaires vendeurs. D'immenses feux de forêt, qui avaient détruit une partie des forêts de Lochaber

Il était lui-même alors en négociations avec le même William Owens qui s'était porté acquéreur du franc-allevu Bourassa¹¹¹. Amédée se résolut à la vente non sans se réserver une petite portion de cet héritage familial ; de la vente seraient exclues « les deux plus grandes îles dans le lac Papineau [actuelles îles de l'Indien et du Cyprès] et trois presque-îles qui s'avancent dans ledit lac »¹¹². En janvier 1888, il confiait à son agenda : « Après bien des pourparlers depuis quatre à cinq mois¹¹³, j'effectue la vente aujourd'hui [...] du franc-allevu Papineau à William Owens, M.P.P. [...] pour cinquante-cinq milles dollars [...] bon marché pour moi qui n'ai ni l'âge ni le temps de l'exploiter, et pour eux qui ont tout l'appareil d'exploitation, vapeur, barges, etc. etc. [...] Je calcule qu'il y a 50 000 arpents. Depuis l'acte de 1883 qui taxe injustement ce territoire, il fallait le vendre ou l'exploiter »¹¹⁴.

Les conditions d'exploitation en cette fin de XIX^e siècle n'étaient plus celles du début du siècle. Il ne suffisait plus d'engager quelques hommes de chantier pour abattre quelques grands pins dont les troncs servaient à l'industrie navale. Même dans la seigneurie de la Petite-Nation, les forêts avaient reculé, le bois ne se trouvait plus à proximité de la rivière des Outaouais qui le faisait flotter jusqu'à Québec. Il fallait compter désormais sur des rivières mieux aménagées qui permettaient de descendre le bois des zones reculées et montagneuses. Amédée ne se sentait pas l'énergie pour entreprendre de tels travaux qui exigeaient un complexe *appareil d'exploitation*, comme des *vapeurs et des barges*, notait-il dans son agenda. L'exploitation des forêts bordant le lac Papineau demandait en effet plus de ressources que Papineau en disposait. Amédée

et de Ripon, s'étaient propagés au franc-allevu Bourassa, à l'été 1887, ce qui en avait certainement réduit la valeur ; BAnQ-Q, P-417, boîte 10, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 28 septembre 1887.

¹¹¹. L'acte de vente de Papineau à Owens indiquait que le franc-allevu Papineau était alors borné « vers l'ouest par le franc-allevu Bourassa vendu dernièrement à William Owens » ; BAnQ-Q, P-417, boîte 10, dossier 3.1.9 : Acte de vente entre Amédée Papineau et William Owens, du 26 janvier 1888.

¹¹². BAnQ-Q, P-417, boîte 10, dossier 3.1.9 : Acte de vente entre Amédée Papineau et William Owens, du 26 janvier 1888.

¹¹³. On retrouve en effet quelques fragments de ces négociations. Entre autres une lettre de la mi-décembre 1887 dans laquelle Owens tentait d'obtenir à meilleur prix la propriété et à laquelle Papineau répondit : « I am sorry you should not have understood me, when at our last interview I told you what my terms of sale could be, and that they could not be altered. I am not at all anxious to sell. But think rather that I can wait for better terms, which I can get later » ; BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.3 : Lettre de William Owens à Amédée Papineau, du 16 décembre 1887 avec la réponse de Papineau inscrite au revers, en date du 19 décembre suivant.

¹¹⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 26 janvier 1888.

n'avait visiblement pas hérité de l'esprit entrepreneurial de son aïeul et, bien qu'héritier d'une importante portion de la seigneurie en 1871, il s'était déchargé de sa gestion sur son agent et cousin Mackay. À l'été 1887, à contrecœur, il renoua avec l'administration de la seigneurie, qu'il avait donnée en agence depuis la mort de son père en 1871¹¹⁵. Déjà en 1885, il semblait contraint de devoir occuper son temps à la vérification des quantités de bois qui sortaient de son franc-alleu. Dans son agenda, en date du 17 avril, il notait : « Je passe la matinée à Cipaye, à mesurer du bois que j'ai vendu aux frères Owens »¹¹⁶.

L'exploitation forestière ne pouvait plus relever d'un simple seigneur, elle devait désormais être confiée à de véritables entrepreneurs qui en faisaient le métier. Amédée ne se leurrerait pas ; le fond de la seigneurie allait changer de visage : barrages, digues, moulins seraient aménagés sur le territoire vendu et les risques de voir ses îles et presque-îles réduites dans leur superficie faisaient partie des conditions de vente : « Néanmoins ledit vendeur, ses hoirs et ayant cause n'auront aucune réclamation ni indemnité à demander de et envers ledit acquéreur ses hoirs et ayant cause par suite de l'élévation du niveau des eaux dudit lac et de l'inondation d'une partie des dits terrains ou lopins réservés par les barrages ou les digues que les dits acquéreur pourraient élever et construire pour flottage des bois ou pour moulins ou autres usines sur la rivière Kinongé qui sort du dit lac Papineau »¹¹⁷. Comme Amédée l'avait prévu, des digues furent érigées sur la Kinonge. Des cartes produites quelques années plus tard en signalaient deux. La première n'était en fait que le remplacement de l'ancien barrage aménagé à la décharge du lac Papineau au milieu du XIX^e siècle. Une seconde avait été érigée quelques kilomètres en aval, un peu en deçà de l'actuel lac Poisson-Blanc¹¹⁸.

¹¹⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 28 septembre 1887.

¹¹⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 17 avril 1885. Les Owens n'étaient pas alors les seuls à exploiter les ressources forestières du franc-alleu Papineau, un certain Charles Major s'y trouvait également.

¹¹⁷. BAnQ-Q, P-417, boîte 10, dossier 3.1.9 : Acte de vente entre Amédée Papineau et William Owens, du 26 janvier 1888.

¹¹⁸. ANC, NMC-1471 : General Map of Seignior Club Property, Lucerne-in-Quebec, 1931. Une esquisse manuscrite similaire est conservée au centre d'archives de l'Outaouais : BAnQ-O, P-1000, D-2, P-292 : Seignior Club, Forest cover map of Seignior Club forests, ca 1941.

Lorsque Amédée monta au lac Papineau pour une énième excursion¹¹⁹, en 1889, il put constater que la digue construite au cours de la décennie 1850 tenait toujours le coup : « La Kinongé n'a pas vingt pieds de largeur à sa sortie du lac et commence par un rapide véloce où fut construit une digue il y a une trentaine d'années. Le long de ce rapide est tombé depuis deux ou trois ans un grand pan de marbre blanc d'une vingtaine de pieds de long sur une dizaine de large qui dévie un peu le cours du rapide »¹²⁰. Elle commençait toutefois à montrer des signes de fatigue, puisque deux ans plus tard, un dénommé Labrosse, au service de France Major qui contractait pour la *Baptiste Company*, constata qu'elle était « toute pourrie ». Les travaux de réfection alors entrepris eurent l'effet prévu par Papineau : le niveau du lac s'accrut de deux pied à deux pieds et demi¹²¹.

L'affaissement des parois rocheuses qui dominaient le passage de la rivière n'était pas le seul obstacle sur le cours de la Kinongé, de vieux billots qui n'avaient pas suivi le courant au fil des ans s'étaient accumulés et réduisait quasi à néant la descente du bois, comme l'observa ce même Labrosse : « When I went to the lake first (i.e. 1889) narrows half mile above present dam were low and badly filled up with old logs until there was practically no passage »¹²².

Bien qu'excurion d'agrément, le voyage au lac Papineau entrepris par Amédée en 1889 avait aussi pour objectif de vérifier l'emplacement des bornes de ses presqu'îles, plantées par l'arpenteur Hermile Leclair l'année précédente¹²³ : « Au fond de cette petite baie [à 7 milles] près de la ligne seigneuriale, trouvons [les] bornes de ma première presqu'île. Cette ligne qui traverse d'un bras à l'autre du Lac fit découvrir jusqu'alors

¹¹⁹. Des excursions au lac Papineau semblent avoir été assez souvent organisées par les Papineau. Deux d'entre elles nous ont laissé d'agréables descriptions, pour d'autres une simple référence nous est parvenue. C'est le cas entre autres de celle organisée en 1864, à laquelle il est fait référence dans le texte et celle de 1873 pour laquelle un dénommé Lemay s'excusa auprès d'Amédée de ne pouvoir y participer. Sans oublier celle de Joseph Papineau vers 1848 ; BAnQ-Q, P-417, boîte 16, dossier 9.2.21 : Lettre de François-Samuel Mackay à Louis-Joseph Papineau, du 6 août 1864, et BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.3 : Lettre de J. Lemay à Amédée Papineau, du 22 juillet 1873.

¹²⁰. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 7 mai 1889.

¹²¹. ANC, MG-32, série B-5 (fonds Brooke Claxton), vol. 240, pc 122 : Témoignage de Labrosse, dans la cause opposant Lucerne-in-Quebec community association Limited, plaintiff, et North Lake Fish & Game Club, défendant, C.S. district de Montréal, F-95276, « List of witnesses showing relevant period », p. 12, cité ci-après « Fonds Brooke Claxton ».

¹²². Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Labrosse, p. 4.

¹²³. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 19 mai 1888.

inconnu des géographes un charmant petit lac circulaire à plusieurs îlots [actuel lac Mills] », « nous avons quelques difficultés à retrouver la borne sud-est de ma seconde (ou petite presqu'île) »¹²⁴. Il fut à même de constater que l'arpenteur n'avait pas été particulièrement généreux dans l'établissement de ses lignes : « [nous] apercevons les bornes occidentales de notre presqu'île, qui aurait dû être prolongée diagonalement jusqu'au bout du Grand Lac à l'embouchure de la rivière Kinongé. L'arpenteur me fait perdre là une centaine d'arpents ! »¹²⁵.

Il constata également que les lieux avaient bien changé depuis sa première excursion en 1853. Les ressources halieutiques avaient diminué : « les braconniers et les serpents ont presque détruit le poisson si abondant jadis ». Les hommes d'autrefois n'y étaient plus. En passant devant sa grande île, il nota « ma grande île Sauvage (séjour jadis de l'Indien Jacquot Commandant) ». Moore s'était rapproché et était désormais installé « au pied du lac Papineau ». Du côté du canton voisin habitaient d'autres familles « Continuons entre mes deux îles et par un détroit jusqu'à l'extrémité nord du lac, où nous apercevons trois ou quatre habitations dans Ponsomby ». Sur les îles, certains squatters faisaient clandestinement de la potasse : « apercevons un grand feu sur une île charmante, toute boisée [actuelle île Parmelee], près de l'extrémité sud-ouest de mon île Sauvage [...] nous ne pouvons rejoindre les barbares qui y ont ce matin même mis le feu. Nous [ne] trouvons que leur camp abandonné »¹²⁶.

Les moyens de se déplacer sur le lac s'amélioraient aussi. En 1853, il avait eu le choix entre « un grand et vieux canot, crevassé et faisant eau » ou « un rude cageux de 10 pieds carrés, avec mât et voilure » utilisé par le vieux Commandant lorsqu'il traversait son cheval¹²⁷. En 1889, il faisait le tour du lac sur le *Louis-Joseph*, un yacht, « de la force de deux chevaux, chauffé au pétrole, de 22 X 5 pieds »¹²⁸. Ce yacht, Amédée se l'était procuré une semaine plus tôt. Après avoir navigué l'Outaouais jusqu'à la Pointe-au-Chêne, le *Louis-Joseph* fut embarqué à bord d'un grand wagon tiré par quatre chevaux,

¹²⁴. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 10 et 11 mai 1889.

¹²⁵. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 11 mai 1889.

¹²⁶. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 11 mai 1889.

¹²⁷. Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté...*, p. 907.

¹²⁸. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 3 mai 1889.

conduit par les fils du vieux Ben Campbell. Les trois hommes qui accompagnaient Amédée pour l'occasion, « tantôt à pied, tantôt en voiture, supporta[ie]nt le vapeur dans les mauvais pas qui sont fréquent, côtes rocheuses et tourbillons, grande chaleur et moustiques »¹²⁹. Après neuf milles de ce mauvais chemin, et un avant-midi de dur labeur, le *Louis-Joseph* mouillait dans les eaux du lac. À 16h00, l'équipage appareilla et le *Louis-Joseph* alla s'ancrer pour la nuit dans la baie des Trois Pins [actuelle baie Noire].

Dans le récit de cette expédition, Amédée ne racontait pas avoir croisé de vapeurs tirant des trains de billots. Ceux-ci n'allaient pas tarder à paraître sur les eaux du lac Papineau, lorsque la futaie de sa rive ouest tomberait sous la hache des bûcherons. Il aurait pourtant pu croiser le bateau du dénommé Corrier qui effectuait alors trois voyages par semaine sur le lac afin d'approvisionner les riverains du côté nord, installés dans le canton de Ponsomby : « When I lived at Ponsomby, i.e. 1858-1888 [...] people travelled by boat on the lake – goods were carried in boats on the lake – I used to transport goods and receive payment for services as carrier »¹³⁰. Il n'était pas le seul à gagner ainsi sa vie, pour un dénommé Meldrum et un dénommé Wiggins, le transport sur le lac constituait une partie de leur gagne-pain : 0.50 \$ par passager, 0.25 \$ par 100 livres de marchandise. C'était là un moyen de combler les maigres revenus des biens de la terre¹³¹.

¹²⁹. BAnQ-Q, P-417, boîte 8, dossier 3.1.6 : Agenda personnel, en date du 10 mai 1889

¹³⁰. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Corrier, p. 5.

¹³¹. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Corrier, p. 5-6.

Conclusion

Avant l'arrivée des Papineau, la seigneurie de la Petite-Nation, n'était qu'une vaste futaie que l'on regardait pour ses ressources cynégétiques. Dès la fin du XVII^e siècle, un poste de traite, érigé en bordure de la rivière qui donna son nom à la seigneurie, accueillait les chasseurs indiens s'adonnant à la chasse au castor, au rat-musqué, au chevreuil et aux autres animaux dont la fourrure était recherchée. Le lac Papineau, situé aux confins de ce territoire, s'avérait une voie de circulation appropriée pour qui nomadisait entre les vallées de la Rouge, de la Petite-Nation et de la Lièvre. Les nombreux sentiers indiens que les voyageurs remarquaient encore au milieu du XIX^e siècle attestent la présence et la circulation des Indiens dans ce secteur ; des Indiens qui, du reste, fréquentaient encore le territoire et qui trouvaient amplement de ressources pour leur survie, lorsque les Papineau s'amènèrent dans la seigneurie.

Au commencement du XIX^e siècle, la seigneurie de la Petite-Nation n'était plus une vaste futaie, elle était devenue une vaste forêt de conifères et de bois franc. Cette différence de perception résultait d'une industrie du bois en plein essor. Dotée de nombreux plans d'eau indispensables pour le flottage des billots et des plançons et pour le fonctionnement des moulins à scie, la seigneurie de la Petite-Nation contribua, à sa mesure, au commerce du bois. Les premiers chantiers, modestes, se multiplièrent avec la venue d'entrepreneurs forestiers qui visaient une exploitation à grande échelle. La coupe du bois, le flottage et l'encagement des billots attirèrent nombreux les hommes de chantiers qui en faisaient leur métier ou des agriculteurs à la recherche d'un supplément de revenu aux labeurs de l'agriculture. Progressivement, les forêts seigneuriales furent transformées en billots, en plançons, en madriers, en planches, en bois de chauffage, quand ce n'était pas tout simplement en cendres pour alimenter les potasseries.

Les forêts arrosées par la rivière de la Petite-Nation furent les premières à tomber sous la hache des hommes de chantier. Plus faciles d'accès, elles bénéficiaient de l'insigne avantage de disposer d'une rivière qui permettait commodément le flottage jusqu'à la rivière des Outaouais, alors véritable boulevard pour les cajeux. Un moment

délaissées, les forêts arrosées par la modeste rivière Kinonge firent à leur tour l'envie des entrepreneurs forestiers. Dès le début de la décennie 1840, elles furent elles aussi pillées de leurs plus beaux pins, de leurs plus beaux chênes et de tout autre bois commercialisables. Dès lors, les eaux de la Kinonge portèrent tous les printemps vers l'Outaouais les billots préparés durant l'hiver dans les forêts de l'intérieur des terres. Ses eaux alimentèrent aussi un moulin où était traité le bois descendu des montagnes. Pour augmenter son débit et maximiser son apport à l'entreprise forestière, un barrage fut érigé à la décharge du lac Papineau, là où elle prenait sa source. Les billots et les plançons portaient de plus en plus haut sur son cours et se multipliaient ; la rivière devait répondre à la demande en augmentant son potentiel hydrique. En amont sur la Kinonge, les chantiers atteignirent les abords du lac Papineau vers 1855.

L'industrie forestière cohabitait mal avec l'industrie pelletière. L'ouverture de chantiers détruisait le potentiel cynégétique des forêts. Les Indiens qui vivaient de la ressource animale s'éloignèrent des abords de l'Outaouais, de la Petite-Nation et de la Kinonge. Dernier représentant de cette vie nomade dans le secteur, Jacquot Commandant délaissa lui aussi ces lieux, livrés d'abord aux bûcherons de Peter McGill. Les canots indiens qui avaient glissé sur les eaux du lac Papineau cédèrent la place à des *steam-boats*. Ceux de plaisance, comme celui de Papineau qui y navigua en 1889. Ceux de quelques riverains du lac qui transportaient et approvisionnaient leurs voisins installés sur le pourtour du lac. Ceux des compagnies forestières qui les utilisèrent pour drainer des *booms* de billots vers les moulins installés sur le cours de la Kinonge.

Les frères Owens, nouveaux propriétaires du franc-alieu Papineau, prirent le relais de l'exploitation des forêts autour du lac vers 1889. À l'écoute des développements dans la région, le journal local *Le Ralliement*, rapportait en 1896 que, « près du lac Commandant », on devait « bientôt bâtir un moulin »¹³². Après une quinzaine d'années et sans l'avoir trop mis à blanc, la *Owens Lumber Company* cédait l'ancien franc-alieu Papineau à l'entrepreneur William Haskell. Acquis à gros prix, cette propriété fut exploitée pour faire ses frais. Une voie ferrée fut même aménagée le long du cours de la Kinonge, en 1906, pour accroître la rentabilité de l'entreprise (figure 4). Du temps de la *Haskell*

¹³². *Le Ralliement*, été 1896.

Lumber Company les billots produits dans les forêts bordant le lac « floated across [the] lake and down Salmon River »¹³³. Ce flottage des billes était toutefois aidé puisque des « booms of logs [were] towed across [the] lake by [a] motor boat 28' long »¹³⁴.

L'épisode Haskell fut de courte durée, à peine six ans. Passées entre les mains de la *Fassett Lumber Company*, en 1910, les forêts de l'ancien franc-alleu Papineau furent vidées de leur essence ligneuse. Les conditions de travail changèrent également. Du temps d'Owens et de Haskell, la rivière Kinonge était encore mise à contribution, au contraire leur successeur « floated across lake and used railway »¹³⁵. Les résineux et les feuillus alors exploités requéraient des conditions différentes de transport : les hommes de chantier « hauled hardwood on sleighs on ice on lake in winter », à proximité du terminus ferroviaire installé sur la rive ouest du lac Papineau, tandis que le bois mou était « hauled in sacks 300 to 500 logs loose inside boom [and] floated them as close as get to railway »¹³⁶. En 1924, après avoir profité des possibilités de transport du bois qu'offraient le lac Papineau et la rivière Kinonge, la *Fassett Lumber Company* quittait l'ancien franc-alleu arrosé par ces plans d'eau pour des futaies ontariennes plus prometteuses¹³⁷.

Avec une telle activité sur le lac, on comprend pourquoi, en 1933, à la suite d'études sur l'utilisation du lac Papineau, réalisées à la demande de la Commission des eaux courantes du Québec, il fut « recommended that the lake be considered as being navigable and floatable »¹³⁸. À tout le moins, il a été traversé par des canots indiens au temps de l'activité pelletière qui fit la gloire de la Nouvelle-France, et, du milieu du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle, ses eaux ont servi à la batellerie nécessaire à l'exploitation des forêts qui le dominaient de toute part.



Nelson-Martin Dawson
Historien

¹³³. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Owens, p. 6.

¹³⁴. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Staniforth, p. 7.

¹³⁵. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Owens, p. 6.

¹³⁶. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Owens, p. 6.

¹³⁷. Brooke Claxton, *La Petite-Nation and the Papineaus. Background to the Seignior Club, 1674-1957*, Ottawa, s.n., 1957, p. 47-48.

¹³⁸. Fonds Brooke Claxton... : Témoignage de Lefebvre, p. 3.

Bibliographie

Archives :

BAnQ-Québec :

P-417 : Fonds Papineau (35 boîtes).

BAnQ-Montréal :

P-7, S-7, D-1 : Seigneurie de la Petite-Nation (notes historiques).

TL-4, S-1, D-348 : Procès pour traite illégale à la Petite-Nation, 16-06-1699.

BAnQ-Outaouais :

P-100, D-2, P-7 : Plan de la seigneurie de la Petite-Nation, vers 1855 : plan annexé à un acte de concession fait par Louis-Joseph Papineau à Louis-Joseph-Armédée Papineau, acte du 20-11-1854.

P-1000, D-2, P-292 : Lucerne-in-Quebec, Seigneurie de la Petite-Nation.

P-117, S-2, D-2 : Forest cover Map of Seignior Club Forest, Papineau County, prepared by the Dominion Forest Service, 1941 (jeu de 4 cartes détaillant l'état des forêts du Seignior Club à cette époque).

P-79, S-2, D-3 : Plan of the Petite or North Nation as surveyed by J. Robertson, copied by W. Wagner (ca 1840).

ANC (Ottawa) :

C-14001 : Archives de Saint-Sulpice : Lettres du père Roupe, missionnaire sur l'Outaouais (1816-1826).

Grande Bibliothèque (Montréal) :

Journaux :

L'Interprète (journal de Montebello 1892-1894) (BANQ-M : MIC-A52), publié par la suite sous le titre *Le Ralliement* (initialement à Montebello, puis publié à Clarence Creek) (1894-1896) (BANQ-M : MIC-A58). État de collection : très fragmentaire.

Sources imprimées :

Boucher, Pierre, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Paris, Florentin Lambert, 1664, réédité par la Société historique de Boucherville en 1964.

- Bouchette, Joseph, *Description topographique de la Province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada*, Londres, Faden, 1815.
- Bouchette, Joseph, *General Report of an official tour through the new settlements of the Province of Lower Canada performed in the summer of 1824*, Québec, Thomas Casy, 1825.
- Bouchette, Joseph, *The British Dominions in North America, or a Topographical and statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada*, Londres, Henry Colborn & Richard Bantley, 1831.
- Campeau, Lucien, *Monumenta Novae Franciae*, 9 vol., Rome/Québec, Monumenta historica societatis Iesu/Presses de l'Université Laval, 1967-2003.
- Champlain, Samuel de, *Œuvres de Champlain*, par Charles-Honoré Laverdière, édition de Georges-Émile Giguère, 3 vol., Montréal, Éditions du jour, 1973.
- Gourlay, J. L., *History of the Ottawa Valley : a Collection of facts, events and reminiscences*, Ottawa, Département de l'Agriculture, 1896.
- Papineau, Amédée, *Journal d'un fils de la liberté*, Québec, Septentrion, 1998.
- Thwaites, Reuben Gold (édit.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, 73 vol., Cleveland, Burrows Brothers Co., 1896-1901.

Sources secondaires et études :

- Anonyme, *Lucerne-in-Quebec*, [Montebello], Lucerne-in-Quebec Community Association, 1930.
- Barbezieux, Alexis de, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation de la vallée de l'Ottawa*, 2 vol., Ottawa, Imprimerie d'Ottawa, 1897, [ICMH : 3592-3593].
- Baribeau, Claude, *La Seigneurie de la Petite-Nation, 1801-1854. Le rôle économique et social du seigneur*, Hull, Asticou, 1983.
- Caron, Diane, *Les postes de traite de fourrures sur la Côte-Nord et dans l'Outaouais*, dossiers n° 56, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1984.
- Chamberland, Michel, *Histoire de Montebello, 1815-1928*, 3^e édition, Montebello, Éditions de la Société historique Louis-Joseph Papineau, 2003.
- Chamberland, Roland, et al., *Terra incognita des Kotakoutouemis. L'algonquie orientale au XVII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004.
- Charlebois, Christine et Suzanne Nolet, *Les Défricheurs de la Petite-Nation : généalogie des 19 premières familles de Joseph Papineau*, Montebello, Éditions de la Société historique Louis-Joseph Papineau, 1986.
- Claxton, Brooke, *La Petite-Nation and the Papineaus. Background to the Seignior Club, 1674-1957*, Ottawa, s.n., 1957.
- Dunn, Guillaume, *Les forts de l'Outaouais*, Montréal, Éditions du Jour, 1975.

- Ferguson, Jean, *L'Algonquin Gabriel Commandant. Biographie romancée d'un pionnier de l'Abitibi*, Québec, Septentrion, 2003.
- Gaffield, Chad (édit.), *Histoire de l'Outaouais*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994.
- Gauthier, Rolande et André, *Sainte-Angélique de Papineauville, 125 ans, 1853-1978*, [Papineauville], s.n., 1978.
- Gingras, Sylvain, « The Seignior Club », *Québec : L'épopée de la forêt*, Saint-Raymond, Les Publications du Triton, 2007, p. 461-471.
- Harris, Cole, « Of Poverty and Helplessness in Petite-Nation », *The Canadian Historical Review*, vol. 52, n° 1, 1971, p. 23-50.
- Hessel, Peter, *The Algonkin Tribe of the Ottawa Valley : an historical outline*, Arnprior, Kichissippi Books, 1987.
- Lamarche, Claude, *Histoire de la seigneurie de la Petite-Nation*, Saint-André-Avellin, Journal La Petite-Nation, 1976.
- Lamarche, Jacques, *La grande saga du château Montebello*, [Saint-André-Avellin], Éditions de la Petite-Nation, 2001.
- Lapointe, Pierre-Louis (édit.), *L'Outaouais : actes du Colloque sur l'identité régionale de l'Outaouais, tenu à Hull les 13, 14 et 15 novembre 1981*, Hull, Institut d'histoire et de recherche sur l'Outaouais, 1981.
- Lapointe, Pierre-Louis, *La vallée assiégée : Buckingham et la Basse-Lièvre sous les MacLaren, 1895-1945*, Hull, Asticou, 2006.
- Larouche, Lina, *Si Papineau m'était conté...*, Papineauville, CADC, 1990.
- Laurin, Serge, *Histoire des Laurentides*, collection « Les régions du Québec » n° 3, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989.
- Lavoie, Lucien, *Histoire de Plaisance et de North Nation Mills, de 1801 à 1985*, Plaisance, Lucien Lavoie, 1986.
- Legros, Hector et sœur Paul-Émile, *Le Diocèse d'Ottawa, 1847-1948*, Ottawa, Le Droit, 1949.
- McGregor, Stephen, *Since the Immemorial : Our Story*. [Kitaganzibi], s.n., 2004.
- Meredith, Brian, *A Seignior on the Ottawa*, s.l.s.n., ca 1940.
- Paquin, Jean-Guy, *Le Pays de Canard Blanc*, Montpellier, Écrits des Hautes-Terres, 2004.
- Rattelle, Maurice, *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais, de 1760 à nos jours*, 3 vol., Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987.
- Reid, Richard, M., *The Upper Ottawa Valley to 1855*, Ottawa, Carleton University Press, 1990.